L'ÉCHO

VINON-SUR-VERDON

Magazine municipal n°181 - Décembre - Janvier - Février 2024

Retrouvez l'histoire
de la tour de l'horlage
et de son campanile
en page 33

1924 2024

SOMMAIRE

Talent vinonnais - P. 15

Info Mairie - P. 38

- Édito..... P. 3
- Actions municipales..... P. 5
- Travaux et environnement..... P. 8
- Au service des Vinonnais ..... P. 12
- Talent vinonnais ..... P. 15
- Enfance et jeunesse ..... P. 17
- Ça s'est passé ..... P. 20
- Sortir à Vinon ..... P. 21
- Côté Associations..... P. 23
- Infos mairie ..... P. 33
- État Civil - Agenda ..... P. 40

Suivez notre actualité en temps réel

- **N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter** qui est envoyée chaque semaine : rendez-vous sur le site www.vinon-sur-verdon.fr afin de saisir votre adresse mail dans l'encart prévu à cet effet en page d'accueil.
- **Abonnez-vous également à notre page Facebook : Ville de Vinon-sur-Verdon**

L'Écho de Vinon-sur-Verdon n° 181 - Tirage : 2 550 exemplaires - Dépôt légal : Mars 2024 - Directeur de Publication : Claude CHEILAN
Équipe logistique : Comité Communication
Conception et réalisation : Mairie de Vinon-sur-Verdon - Service Accueil et Communication : 66, avenue de la Libération
BP 19 - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 80 31 et Imprimerie Despretz : 90, rue St-André - 83560 Vinon-sur-Verdon - 04 92 78 82 07
Photos et textes : Associations, mairie et Jo Boudier

NOUVEAUX COMMERÇANTS

ÉDITO

« Selon que vous serez puissant ou misérable,
les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. »
Jean de La Fontaine

Ce n'est pas la première fois que j'aborde, dans notre journal municipal, les contraintes règlementaires et financières qui sont infligées à notre commune, du fait de l'application de l'article 55 de la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain).

Depuis plusieurs décennies, les maires et leurs associations représentatives demandent que cette loi soit modifiée, car elle pénalise lourdement les communes qui sont dans l'impossibilité de répondre aux exigences, en matière de construction de logements sociaux.

Cette loi, du 13 décembre 2000, a été fondée sur le bon sentiment de loger les plus défavorisés de nos concitoyens. Désormais, elle s'applique de façon aveugle, avec des objectifs impossibles à réaliser, pour la plupart des communes concernées.

Les communes désignées comme « carencées » par l'administration sont injustement stigmatisées, car considérées comme responsables du problème national du logement. Les maires de ces communes passent pour des mauvais élèves, récalcitrants et multirécidivistes. Les pénalités financières qui leur sont infligées correspondent, en fait, à une nouvelle fiscalité déguisée, qui asphyxie injustement les budgets communaux, sans résoudre le problème du logement conventionné avec les bailleurs sociaux.

Le 8 décembre 2023, en tant que vice-président en charge de l'équilibre de l'habitat au sein de DLVAgglo, j'ai participé au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), présidé par le préfet de Région.

Ce comité s'est prononcé sur 95 propositions de carence, pour les communes n'ayant pas respecté leurs obligations légales de rattrapage en matière de production de logements sociaux, pour la période triennale 2020, 2021 et 2022.

" Au 1er janvier 2022, nous comptabilisons 158 logements sociaux"

26 communes des Alpes-Maritimes, 21 communes du Var (dont Vinon), 40 communes des Bouches-du-Rhône et 8 communes du Vaucluse ont été déclarées "en carence ». En revanche, les 4 communes des Alpes-de-Haute-Provence (Manosque, Oraison, Villeneuve et Pierrevert) ont été exemptées, grâce à l'appui très efficace des services préfectoraux du 04.

En 24 années, l'application aveugle de l'article 55 de la loi SRU illustre notablement tout le mal que l'on peut faire à des communes, en utilisant de façon inéquitable une loi qui se targue de vouloir faire du bien !

La problématique du logement social en France et dans notre région, ne peut pas se résumer à une équation mathématique, appliquée uniformément, sans débat contradictoire et sans tenir compte des réalités économiques, de la situation inflationniste qui impacte les coûts de la construction et des contraintes locales.

Le 20 mars prochain, afin de diminuer notre obligation de construction de logements sociaux, je signerai - conjointement avec le préfet du Var et notre Agglomération - un Contrat de Mixité Sociale (CMS), pour la nouvelle période triennale 2023-2025.

La signature de ce **CMS abaisse à 25 %, soit 84 logements,** au lieu de 33 % soit 115 logements, **notre obligation de réalisation de logements sociaux,** par rapport aux 1975 résidences principales de notre commune, pérennisant ainsi un mécanisme de rattrapage soutenable et plus adapté aux contraintes de notre territoire.

Au 1er janvier 2022, nous comptabilisons 158 logements sociaux, soit 8% des résidences principales de notre commune et donc un déficit de 336 logements sociaux restant à réaliser.

Il est à noter que les objectifs que la préfecture de Var nous demande de respecter sont inatteignables, du fait que l'année 2023 est déjà écoulée, alors qu'elle est incluse dans cette nouvelle période triennale 2023-2025.

ÉDITO

Cette obligation est également en totale contradiction avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de DLVAgglo, étant rappelé que ce PLH intercommunal a été approuvé par les services préfectoraux du Var.

Pour Vinon, cette décision injustifiée de nous carencer, entraîne le doublement de notre pénalité, soit 180 000 €, qui seront prélevés sur notre budget général.

D'autre part, la commune perd également son droit de préemption, qui lui permet d'acquérir des terrains constructibles mis en vente. C'est le préfet du Var qui a la faculté d'actionner ce droit en lieu et place de la commune. Il l'a déjà fait, lors du premier classement de Vinon en carence, en sollicitant de l'Établissement Public Foncier l'acquisition de parcelles mises en vente aux Adrechs. Ces terrains ayant été achetés trop cher, les bailleurs sociaux ne sont pas en mesure d'équilibrer leur opération, pour y construire des logements sociaux.

Estive (logements sociaux pour seniors)

Au final, la commune devra encore rajouter au pot, en versant une subvention d'équilibre à hauteur de 400 000 €, payable en 3 années : ubuesque !

Je vous laisse imaginer ce qu'une commune de notre strate pourrait réaliser avec cette somme, dans plusieurs domaines.

Fort de ce constat et des nombreuses contradictions soulevées, j'ai transmis une demande de recours gracieux, et sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur le préfet du Var, afin d'essayer de faire diminuer notre pénalité.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce 181ème numéro de l'Écho de Vinon et je vous assure de ma totale et solide détermination à faire corriger cette situation aussi injuste qu'inacceptable.

Votre maire, Claude Cheilan

COMPOSTEUR COLLECTIF POINT D'APPORT VOLONTAIRE DES AIRES

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est obligatoire.

Un composteur collectif sera mis à la disposition des habitants du secteur du Hameau, au cours du second trimestre 2024, uniquement pour les foyers ne disposant pas d'un jardin.

Il sera installé sur le site du Point d'Apport Volontaire des Aires.

Nous vous tiendrons informés de sa mise en service.

Par la suite, d'autres dispositifs similaires seront installés dans les quartiers dont l'habitat ne dispose pas de jardin (maisons de village, par exemple).

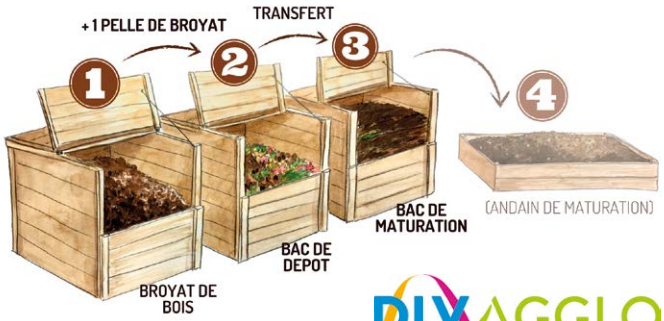

Nous rappelons aux particuliers qui souhaitent installer un composteur dans leur jardin de s'adresser à DLVAgglo : **compostage@dlva.fr**

Plus d'informations sur les futures ventes de composteurs individuels auprès de l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération : 04 92 70 34 00 - accueil@dlva.fr

COMMUNICATION DE LA RÉGIE DES EAUX DE DLVAGGLO,

sur la nouvelle tarification de l'eau potable et de l'assainissement.

Communication de la Régie des eaux de DLVAgglo, sur la nouvelle tarification de l'eau potable et de l'assainissement à Vinon-sur-Verdon.

L'agglomération a souhaité mettre en place un mode de gestion unifié sur son territoire, à compter du 1er janvier 2024, dans lequel l'implication de la collectivité est renforcée par rapport à la situation précédente. En effet, un mode de gestion unique présente l'avantage de la lisibilité, de la cohérence d'organisation, de la plus grande capacité à faire jouer les solidarités territoriales au sein du territoire de DLVAgglo, sur l'exploitation comme sur l'investissement.

La mise en œuvre d'une régie sur l'ensemble des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif (SPANC) constitue une réponse rationnelle, afin de construire un outil propre à DLVAgglo, pour ce que l'on appelle « le petit cycle de l'eau », avec une maîtrise complète du niveau de service, de l'exploitation et des investissements et permettre ainsi, la continuité des services publics essentiels, que sont l'eau et l'assainissement.

Depuis le 1er janvier 2024, la Régie des Eaux DLVAgglo exerce donc les compétences eau potable et assainissement sur l'ensemble des 25 communes, hormis l'assainissement des eaux usées à Vinon-sur-Verdon, où le contrat de délégation avec SUEZ, pour la Station d'Épuration, n'arrivera à échéance qu'en 2032.

L'harmonisation des tarifs, pour l'ensemble des communes, va se mettre en place progressivement, pour aboutir en 2030. Sur l'année 2024, par rapport à 2023, une augmentation des tarifs de 1% ou 2,5% est appliquée, en fonction des anciens modes de gestion, qui n'étaient pas identiques entre chaque commune de l'Agglo, afin de commencer la convergence.

En revanche, en 2024 à Vinon, l'augmentation sera plus sensible et de l'ordre de 6%, l'indexation contractuelle du contrat de Délégation de Service Public d'assainissement encore en vigueur, pour la STEP de Vinon, ne permet pas encore de maîtriser la part assainissement de la facture.

Les élus communautaires sont actuellement en négociation avec SUEZ, pour interrompre et racheter ce contrat de délégation avant la fin de la mandature, ce qui permettra de baisser le coût de l'assainissement à Vinon et ainsi viser, l'harmonisation tarifaire entre les 25 communes, en 2030.

Contact : DLVA Service de l'Eau : 04.92.78.41.33

	Unité	Qté	2023 Régie PU	2023 Régie TOTAL	2024 Régie PU	2024 Régie TOTAL		2023 Vinon PU	2023 Vinon TOTAL	2024 Vinon PU	2024 Vinon TOTAL	
EAU + ASSAINISSEMENT TTC				**485.64 €**		**492.15 €**			**503.77 €**		**533.12 €**	
Ramené au m3				**4.05 €**		**4.10 €**	1.34%		**4.20 €**		**4.44 €**	5.83%
EAU POTABLE												
Part Régie												
Abonnement annuel	Année	1	47.00 €	47.00 €	48.00 €	48.00 €		47.00 €	47.00 €	43.00 €	43.00 €	
Part variable 0 à 200 m3	m3	120	1.37 €	164.40 €	1.53 €	183.60 €		1.37 €	164.40 €	1.53 €	183.60 €	
Taxes et redevances												
Redevance prélèvement	m3	120	0.10 €	12.00 €	0.10 €	12.00 €		0.10 €	12.00 €	0.10 €	12.00 €	
Redevance pollution	m3	120	0.28 €	33.60 €	0.29 €	34.80 €		0.28 €	33.60 €	0.29 €	34.80 €	
Total HT				**257.00 €**		**278.40 €**			**257.00 €**		**273.40 €**	
TVA	%		5.50%	14.14 €	5.50%	15.31 €		5.50%	14.14 €	5.50%	15.04 €	
Total TTC				**271.14 €**		**293.71 €**			**271.14 €**		**288.44 €**	
Tarif ramené au m3				**2.26 €**		**2.45 €**	8.33%		**2.26 €**		**2.40 €**	6.38%
Assainissement collectif												
Part DLVA												
Abonnement annuel	Année	1	39.00 €	39.00 €	40.00 €	40.00 €		- €	- €	5.00 €	5.00 €	
Part variable 0 à 200 m3	m3	120	1.14 €	136.80 €	1.01 €	121.20 €		- €	- €	- €	- €	
Part Délégataire												
Abonnement annuel	Année	1	- €	- €	- €	- €		63.50 €	63.50 €	66.47 €	66.47 €	
Part variable 0 à 200 m3	m3	120	- €	- €	- €	- €		1.0732 €	128.78 €	1.0981 €	131.77 €	
Taxes et redevances												
Redevance modernisation	m3	120	0.16 €	19.20 €	0.16 €	19.20 €		0.16 €	19.20 €	0.16 €	19.20 €	
Total HT				**195.00 €**		**180.40 €**			**211.48 €**		**222.44 €**	
TVA	%		10%	19.50 €	10%	18.04 €		10%	21.15 €	10%	22.24 €	
Total TTC				**214.50 €**		**198.44 €**			**232.63 €**		**244.69 €**	
Tarif ramené au m3				**1.79 €**		**1.65 €**	-7.49%		**1.94 €**		**2.04 €**	5.18%

LE COMITÉ VINON VILLE PROPRE POURSUIT SES ACTIONS

Le comité Vinon Ville Propre a fêté l'obtention de la troisième étoile de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) lors d'une soirée festive, pour remercier tous les bénévoles. Ceux-ci parcourent 11 km de trottoirs vinonnais chaque mois en effectuant les relevés de déchets. Ces efforts nous permettent d'identifier des zones problématiques et de signaler tout problème aux services techniques municipaux. Les données sont analysées par l'AVPU et les résultats nous permettent de voir l'efficacité de nos actions.

La rentrée s'est annoncée sans tabac aux alentours de l'école maternelle et de l'école élémentaire l'Eau Vive. Vinon a été la première commune varoise à mettre en place des zones non-fumeurs devant les écoles, avec la mise en place d'un arrêté municipal. Le comité tient à remercier tous les Vinonnais qui respectent ces nouvelles zones non-fumeurs. On a constaté une vraie baisse de quantité de mégots auprès des écoles. Cette action à double bénéfice protège la santé des enfants, et l'absence de mégots préserve le milieu naturel au bord du Verdon.

Notre partenariat avec l'éco-organisme Alcome continue et vous verrez bientôt de nouveaux cendriers dans le village. Une récente adhésion à la Ligue contre le cancer nous permet d'aller plus loin dans nos actions. Cela va nous permettre de demander une subvention pour un préau à l'École l'Eau Vive pour protéger les enfants du soleil, dans le cadre de la protection de la santé.

Le comité travaille en étroite collaboration avec d'autres associations et organismes à Vinon. En novembre, nos bénévoles ont participé à l'Eco-festival de la Maison du Partage. Nous avons également soutenu une opération de ramassage de déchets au bord du Verdon, organisée par les jeunes de la Mission Locale.

Après le succès de l'opération **"Nettoyons le Sud"** l'année dernière, le comité rejoint à nouveau la Région Sud pour cette grande action de ramassage partout dans le village, **le samedi 13 avril 2024**. Venez nombreux !

En 2024, un groupe de bénévoles propose de mettre en place des balades mensuelles de ramassage. Si vous voulez le rejoindre, vous pouvez nous contacter par mail : vinonvillepropre@gmail.com

Ces derniers mois, nos bénévoles constatent malheureusement un regain de salissures dans quelques secteurs du village ; nous vous rappelons que chaque geste compte. Merci à tous de nous aider à garder notre beau village propre !

RETOUR SUR LES DERNIÈRES ACTIONS DU COMITÉ CADRE DE VIE ET CALENDRIER

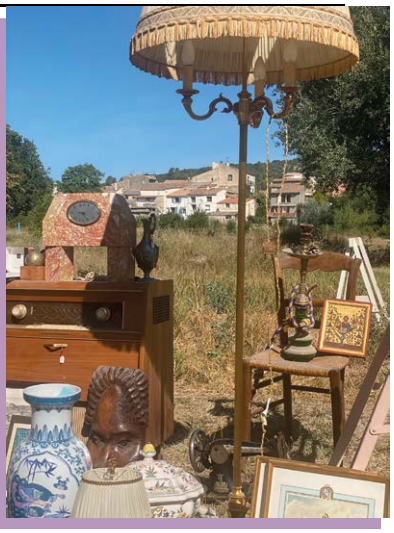

Quelques infos :

- Le comité « Cadre de vie/animations » et le Comité des Fêtes, associés, remercient les nombreux exposants et public venus participer à notre marché de Noël 2023 « quelque peu boueux » (pluie abondante la veille).
- La récolte d'olives sur les arbres communaux, organisée par les membres de notre comité, a permis la fabrication d'huile d'olive vendue sur le marché de Noël. Cette recette de 300 € était au profit du TÉLÉTHON.
- Les jardins familiaux ont tous été attribués, et nous souhaitons à tous une bonne récolte 2024.
- Les excédents de nos animations permettront cette année d'apporter un nouveau jeu sur l'espace du bord du Verdon : une pyramide en corde ainsi que des améliorations de plantations et fleurissements de nos espaces communaux.
- Candidature pour une 2ème fleur aux « villes et villages fleuris ». Notre 1ère fleur est maintenue. Nous n'avons pas obtenu la 2ème, mais nous avons reçu un prix spécial régional pour :

« Participation citoyenne à l'embellissement de la commune »

Nous remercions toutes les associations qui travaillent ardemment pour l'embellissement, la propreté et le développement durable de notre village et de notre Verdon.

Pour la 2ème fleur, nous avons perçu les endroits où nous devons apporter des améliorations, et nous allons y travailler dès cette année et renouveler notre candidature dès que possible.

- Nous sommes toujours en recherche de personnes pour créer un groupe de passionnés du jardinage (semis, bouturage, plantations, échange de graines etc.)

Voici le calendrier de nos manifestations 2024 :

- BROCANTES : 28 avril, 7 juillet, 1er septembre.
- Fête de la transhumance : 3 juin.
- Loto associé avec le comité des fêtes : 3 août (en soirée sur la place).
- Marché de Noël : samedi 7 décembre.

Jackye Teychenné de Blazy,
Adjointe au maire,
Présidente Cadre de Vie

LA MÉDIATHÈQUE VA PORTER LE NOM DE JOSEPH PIÉGAY

C'est avec une immense fierté et une profonde émotion que nous vous annonçons qu'à l'occasion du 10ème anniversaire de notre médiathèque intercommunale, celle-ci sera baptisée le 15 mars 2024 à 15 h,

"Médiathèque Joseph Piégay"

En baptisant notre médiathèque du nom de Joseph Piégay - Vinonnais de longue date, récemment disparu - nous rendons hommage à l'héritage précieux qu'il nous a laissé. En effet, passionné par l'histoire de notre village, à ce titre, il est l'auteur de plusieurs monographies le concernant. Il nous a offert un trésor inestimable au travers de ses écrits.

L'ensemble de ses ouvrages, ainsi que sa biographie d'historien, seront exposés à cette occasion à la médiathèque.

Un lieu de rencontres et d'échanges

La " Médiathèque Joseph Piégay" demeure un lieu de rencontres, de découvertes et d'échanges pour tous les habitants de notre commune. Plus qu'un simple espace de prêt de livres, elle incarne un lieu de vie culturel où chacun peut s'évader, s'informer et se divertir.

En ce jour solennel, nous vous invitons à venir célébrer avec nous cet hommage rendu à un homme d'exception, dont l'héritage perdurera au cœur de notre communauté pour les années à venir.

Nouveaux horaires d'ouverture des services administratifs techniques

Lundi & vendredi de 13h30 – 17h00

Pose de deux poteaux incendie

- Sur le parking du Moulin, pour assurer la couverture incendie du Moulin de Saint-André et de ses environs.
- À l'arrière de la chapelle Saint-Nom de Jésus pour améliorer la défense incendie des quartiers du Savéou bas et de Margin.

Coût total : 18 000,00 € TTC
Entreprise RICHIER TP.

Plantation d'arbres

La commune a investi environ **3800,00 € TTC** dans la plantation d'arbres de hautes tiges, dans les secteurs suivants :

- Ecole maternelle (4 sujets).
- Maison de la solidarité (3 sujets).
- Aire de camping-car (1 sujet).

Afin d'intensifier ses efforts, la commune pose sa **candidature à un appel à projet (nature ta ville) de la région PACA,** qui permet de financer une partie des arbres de hautes tiges. En cas d'obtention de cette aide de la Région, la commune pourra s'engager sur un **investissement d'environ 30 000,00 € sur les 4 prochaines années.**

Pose des caveaux au cimetière communal :

- Pose de 5 caveaux (6 places et 3 places).
- Pose d'un columbarium 9 box.

Coût total :
10 396,80 € TTC +
12 285,60 € TTC
Entreprise : STRADAL.

Rénovation du chauffage de l'ACSV

En début de l'année 2023, la commune avait engagé d'importants travaux de transformation du chauffage du bâtiment de l'ACSV. Ce bâtiment datant des années 1970 était jusqu'à présent chauffé au moyen d'une chaudière à fioul. Il a été décidé, après réalisation d'une étude thermique, de remplacer cet équipement par la mise en place :

- de systèmes à détente directe de type AIR/AIR avec gaine microperforée pour le DOJO et la salle de danse. Ce dispositif permet une diffusion douce de la chaleur et un confort pour les usagers.
- de système à détente directe de type multisplit pour les vestiaires, et les bureaux.

Dans le cadre de la procédure de marché publics, les travaux ont été confiés à l'entreprise ADL Services pour un montant de **105 796,80** € TTC.

Après un an de retour, nous constatons une augmentation de dépense d'électricité de **3400,00** €, mais qui se substitue aux 10 000 m3 de FOD consommés auparavant, soit **une économie comprise autour de 10 000 € par an pour un confort de meilleure qualité.**

Gymnase "Les Galets du verdon"

La commune a fait procéder au remplacement des ampoules du gymnase, pour permettre la pratique sportive dans de bonnes conditions. À noter que le bâtiment appartenant au département du Var, le remplacement des luminaires existants par des luminaires LED reste de sa compétence et à son initiative.

Modification des compétences relatives aux enseignes, pré-enseignes et publicité

En 2022, la loi Climat & Résilience a introduit une modification de la gestion de la compétence relative aux publicités, enseignes et pré-enseignes. Jusqu'au 31 décembre 2023, la compétence (instruction des demandes et police) était assurée par :

- Le préfet du département, lorsque les communes n'étaient pas dotées d'un règlement local de publicité
- Le maire, lorsque les communes étaient dotées d'un règlement local de publicité.

À compter du 1er janvier 2024, cette loi entraîne le basculement de cette compétence entièrement vers les maires, que les communes soient - ou non - dotées d'un Règlement Local de Publicité (RLP) approuvé. **Le maire de la commune est donc devenu pleinement compétent à compter du 1er janvier 2024,** et ses services ont dû intégrer cette charge de travail complémentaire, assurée autrefois par les agents de l'État, sans contrepartie financière connue à ce jour.

Par souci d'anticipation, et pour permettre une règle plus adaptée à notre territoire (par rapport à la règlementation nationale), la commune a fait le choix d'élaborer un RLP. Ce dernier devrait être approuvé d'ici la fin du mois de mars 2024.

Contact
Service Urbanisme :

04 92 71 73 94

urbanisme@vinon-sur-verdon.fr

Attention,
le service urbanisme ne gère par la partie taxation (TLPE).

Inscription de la villa PEBRE aux Monuments Historiques

Mosaïque de la villa Pèbre à la mairie de Manosque.

Par arrêté préfectoral du 15 décembre 2022, la préfecture de Région a décidé de procéder à **l'inscription de la « villa Romaine » de Pèbre aux Monuments Historiques.** Le site étant actuellement sous-terre, et sans covisibilité, cet arrêté fige la constructibilité des parcelles visées dans l'arrêté. En revanche, il n'y a pas de nécessité de recours à l'architecte des bâtiments de France pour les dossiers d'autorisation situés dans le périmètre du monument en raison de l'absence de covisibilité.

Cette inscription a été retranscrite dans le plan local d'urbanisme par mise à jour.

TRAVAUX DE VOIRIE

Création d'une noue sur la route de l'aérodrome

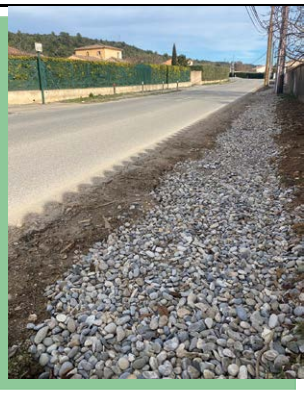

Soucieuse de préserver notre environnement et de gérer efficacement les eaux pluviales, la commune a mis en place une noue (fossé) sur la route de l'aérodrome. Cette noue, caractérisée par sa conception écologique, agit comme un bassin de rétention naturel, permettant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol et contribuant ainsi à réduire les risques d'inondation tout en favorisant la biodiversité locale.

Coût : 6738,00 € TTC
Entreprise EUROVIA.

Réfection de revêtement sur le chemin des Adrechs

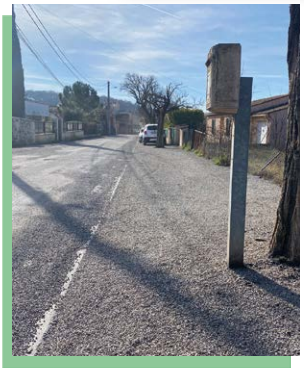

Ces travaux ont consisté en l'application de revêtements bicouche et tricouche pour assurer une route durable et sécurisée, offrant des conditions de circulation optimales pour tous.

Coût : 11350,00 € TTC
Entreprise EUROVIA

Création d'un avaloir de récupération des eaux pluviales sur le chemin du Pégouy

Dans le cadre de notre engagement envers la sécurité et le confort des citoyens, la commune a entrepris la création d'un avaloir destiné à drainer les eaux de ruissellement et à prévenir les accumulations d'eau stagnante, garantissant ainsi des conditions de circulation optimales, même par temps de pluie.

Coût : 2043,00 € TTC

Rénovation de la voie impasse du Palmier

Coût : 15 663,00 € TTC
Entreprise EUROVIA

Dans le cadre de ces travaux, un revêtement bicouche a été méticuleusement appliqué, assurant une surface lisse et durable. Cette nouvelle couche de revêtement améliore non seulement l'esthétique, mais renforce également la résistance de la chaussée, garantissant des années de circulation sûre et confortable.

En parallèle, une attention particulière a été accordée à la gestion des eaux pluviales de surface. Des mesures ont été prises pour faciliter le drainage efficace des eaux de pluie, contribuant ainsi à réduire les risques d'inondation et à préserver l'intégrité de notre environnement.

Mise en Place de colonnes semi-enterrées sur la place des Aires

Dans une démarche d'embellissement et de modernisation, des colonnes semi-enterrées ont été installées sur la Place des Aires. Ces colonnes, à la fois fonctionnelles et esthétiques, offrent un moyen pratique de collecte des déchets tout en préservant l'harmonie visuelle de notre espace public.

Coût : 6145,00 € TTC

Ces réalisations témoignent de l'engagement continu de la municipalité envers le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DES SOLIDARITÉS

Réhabilitation d'un hangar en maison de la solidarité destinée à la distribution alimentaire :

Une initiative de solidarité et d'apprentissage.

Les travaux de réhabilitation ont été menés de manière collaborative, impliquant différents acteurs, dont les Apprentis d'Auteuil :

- travaux de démolition intérieure (cloisons, murs, création d'ouvertures),
- travaux de gros œuvre : les travaux de gros œuvre ont impliqué la création de cloisons pour définir des espaces fonctionnels, tels que des box et des zones de stockage.
- travaux de second œuvre : cette phase a englobé des tâches variées, allant de l'isolation thermique à la pose de faïence murale, en passant par le revêtement de sol.

- Mise en place de portes intérieures : cette partie des travaux a été réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion par la fondation des apprentis d'Auteuil, pour un montant de : **32 761,85** € TTC

Remplacement des menuiseries, dont la mise en place :

- d'une devanture en aluminium et d'un volet roulant métallique, de fenêtres en PVC,
- d'une porte d'accès en aluminium, y compris la pose d'une grille,
- entreprise ISOL CONFORT pour un montant de **24 667,80** € TTC

Rénovation des installations électriques :

Plomberie, chauffage et ventilation : les installations électriques obsolètes ont été remplacées, garantissant un environnement sécurisé et fonctionnel.

- entreprise RENOV'ELEC pour un montant de **24 890,82** € TTC

Rénovation des installations de plomberie sanitaire, chauffage et ventilation.

Le chauffage est assuré au moyen d'un dispositif à détente directe de type tri-split.

- entreprise ADL Services pour un montant de **26 605,56** € TTC.

Enfin, les aménagements extérieurs ont été repensés pour créer un espace accueillant et fonctionnel.

Un parvis enrobé a été mis en place pour permettre un accès facile aux personnes à mobilité réduite, mais également pour assurer les livraisons dans les meilleures conditions. Reprise du nivellement général de l'enceinte, maintenu en grave (matériaux perméables).

De plus, des plantations d'arbres ont été réalisées par les services techniques municipaux pour embellir l'environnement et favoriser un espace extérieur agréable et apaisant.

Ce projet permettra à l'association des « Restos du Cœur », d'assurer dans de bonnes conditions la distribution alimentaire aux personnes dans le besoin, sur le territoire.

- entreprise EUROVIA pour un montant de **12500** € TTC.

Enfin, une salle de réunion, un local destiné aux cours de guitare et 3 box de stockage pour le matériel des manifestations ont été aménagés dans l'autre partie du bâtiment.

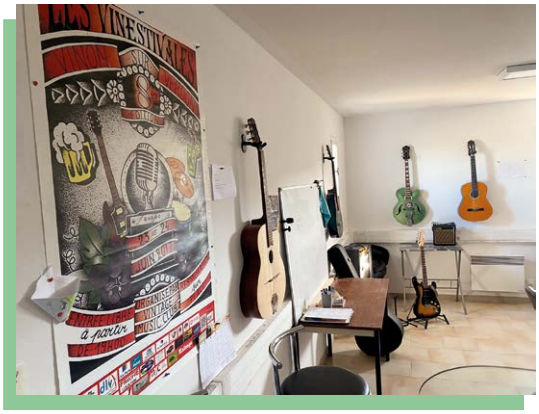

- **Le montant total de ces travaux s'élève à 121 426,03 € TTC**. Les opérations de maîtrise d'œuvre ont été assurées en interne par les services techniques municipaux (conception et suivi de chantier).

Gérard La Rocca,
Adjoint délégué aux Travaux

MÉDECINS GÉNÉRALISTES - OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Toujours pas de médecin généraliste pour Vinon. Nous continuons cependant de lutter sans relâche et sur tous les fronts. Dans ce désert médical national reconnu récemment par le chef de l'État, qui n'ira qu'en s'aggravant jusqu'en… 2028, la partie serait-elle perdue ?

Vinon ne peut s'y résoudre, et persévère dans son combat, assiste à toutes les réunions traitant de ce sujet, organisées au niveau des départements (Alpes-de-Haute-Provence et Var). Chacun se débat avec cette problématique et tente de s'arracher les médecins. A chaque fois ce sont des constats mitigés, des études, des bilans et quelques victoires : « gynéco bus », « médico bus », maisons de santé. Heureux sont ceux qui réussissent à fédérer quelques médecins autour d'un projet. **Face à cette pénurie, les départements optent pour quelques salariats de médecins. Toutes les pistes sont explorées et apportent, çà et là, quelques solutions de proximité. Mais rien ne peut résoudre la problématique du manque de praticiens.**

■ De l'aveu du chef de l'État, nous sommes confrontés à un véritable « scandale des déserts médicaux ». Notre président promet d'y mettre fin et dresse un constat sans appel : **« Cette crise concerne essentiellement 100 000 généralistes. Nous en avons perdu 6 000 en dix ans et 1/4 d'entre eux a aujourd'hui plus de 60 ans, dans un contexte où les besoins augmentent avec le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques. »** Face à l'urgence, le chef de l'État demande la régularisation de davantage de médecins étrangers qui, selon ses propres aveux : « tiennent parfois à bout de bras nos services de soins ». Alors, bravo pour eux, c'est une juste reconnaissance de leur valeur et de leur dévouement, mais cela ne va pas instantanément multiplier leur nombre.

■ La suppression du numerus clausus instaurée en 2018, devrait permettre d'augmenter les effectifs, mais en France, il faut dix ans pour former de nouveaux médecins. **Il va donc falloir tenir plusieurs années, avant que la situation ne commence à s'améliorer.**

■ Les élus de Vinon interpellent les personnalités politiques, nos sénateurs, le préfet, les institutions, et bataillent contre les multiples freins. Notre problématique vient bien de cette pénurie organisée de médecins, au niveau national, contre laquelle hélas, les communes ne peuvent rien.

Dans ce contexte de manque flagrant, il faut essayer d'être plus attractif que les autres territoires. Vinon - sur le plan de sa situation - est une commune privilégiée : 4500 habitants, un environnement magnifique au sein du Parc Naturel du Verdon, un lieu de passage obligé entre les communes du haut Var et les départements voisins, proche de ITER et du CEA de Cadarache, avec ses crèches, ses écoles, son collège, son gymnase, ses commerces, plus de 72 associations… 10 infirmières et infirmiers, de nombreux praticiens paramédicaux, plusieurs dentistes, une sage-femme. **Un pôle médical accessible dans lequel les moyens mis à disposition par la commune sont très attrayants :** 3 cabinets médicaux disponibles, avec possibilité de secrétariat partagé, l'accès à la fibre, un laboratoire d'analyses médicales, des infirmières, une diététicienne, une dermatologue, une psychologue, des podologues, un cabinet dentaire.

Repérer et combattre les freins :

■ **Vinon n'est pas reconnu en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)** par le ministère des finances, nos courriers auprès des administrations - en dépit du soutien du président de la DLVA et des sénateurs varois - n'ont pour le moment rien donné. Pas plus que les courriers d'alerte envoyés aux services préfectoraux.

■ **Vinon n'est pas non plus, classé en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)** par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Toujours pas de réponse à nos courriers de novembre 2022 et décembre 2023, malgré nos relances.

■ Adhésion depuis 2 ans, auprès de Med in France, un cabinet « chasseur de têtes » : nous avons obtenu quelques rendez-vous avec des médecins, mais aucun résultat probant. Quelques espoirs en France et à l'étranger, mais suivis d'échecs : rien n'aboutit !

DERNIÈRE MINUTE :

À l'heure de l'impression de cet Écho, nous avons rencontré un médecin généraliste intéressé pour venir s'installer à Vinon au début de l'été.

■ Les professionnels de santé de Vinon, St-Julien, Ginasservis et St-Paul œuvrent de leur côté à la création d'une maison de santé hors les murs, afin d'obtenir un meilleur suivi des patients notamment pour ceux à domicile. **Ils viennent d'obtenir la validation de la création d'une association, et l'agrément de l'ARS.**

Le pharmacien, très impliqué dans ce projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), reste dans l'écoute et l'accompagnement des patients. Il apporte également quelques solutions de vidéo-consultations.

■ Depuis quelques mois, nous sommes en contact avec l'association « médecins solidaires » qui, lors de sa visite sur place, reconnait à notre commune un potentiel et un attrait importants. À ce jour, Vinon ne coche pas tous les critères de leur cahier des charges, mais nous y croyons cependant et nous aménageons un local d'habitation afin d'éventuellement accueillir les médecins, pour le cas où un accord serait trouvé.

La situation est toujours bloquée, mais nous ne baissons pas les bras. Nous restons très insistants auprès des personnalités politiques et des parlementaires, et attentifs à toutes les annonces sur le sujet, prêts à réagir au plus vite.

Maryse Cabrillac,
1ère Adjointe

LES GESTES QUI SAUVENT : POURQUOI PAS VOUS ?

Le Centre d'Incendie et de Secours de VINON-SUR-VERDON a organisé, par le biais de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var (UDSPV), une formation aux gestes de premiers secours.

Une vingtaine de stagiaires, présents en octobre et en février, ont constitué les premiers maillons de la chaîne des secours.

Cette formation permet à toute personne, à partir de 10 ans, d'acquérir les compétences nécessaires pour l'assistance à la personne en réalisant les gestes de premiers secours.

PROTÉGER, ALERTER, SECOURIR

Trois mots qui peuvent tout changer…

Vous êtes intéressés ? Contactez :

franck.mellano@sdis83.fr

ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS

entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'école élémentaire « l'eau vive »

À l'initiative de deux enseignantes de l'école élémentaire « L'Eau Vive » des élèves des classes de CE2 et CM1 ont proposé, par l'intermédiaire du CCAS, des échanges de correspondance aux retraités de la commune, l'objectif étant de tisser des liens et de donner du sens aux activités d'écriture des élèves dans le cadre de leur programme scolaire.

Les enseignantes et le CCAS remercient les élèves et les retraités de la commune pour ce bel échange intergénérationnel !

Chère Madame, Cher Monsieur,
Nous sommes élèves de CM1 dans la classe de Madame Dupraz.
Notre projet consiste à correspondre avec vous pour mieux vous connaître.
Voudriez-vous y participer ?
Si vous êtes intéressés, merci de contacter Delphine Colantonio.
A bientôt
Les élèves de CM1.

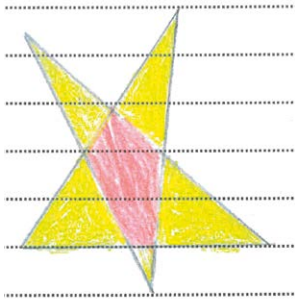

Bonjour à tous !

Nous sommes une classe de CE2 de l'école l'Eau Vive
Avec notre maîtresse nous aimerions faire un projet correspondance
Nous recherchons des personnes volontaires pour échanger quelques lettres.
Si vous êtes intéressés merci de prevenir Delphine Colantonio
Merci beaucoup, nous espérons que vous serez nombreux !

Contact : Delphine Colantonio - 04.92.78.96.09 - ccas@vinon-sur-verdon.fr

Pierre-Yves QUÉMÉNER

Né à Marseille - Célibataire.
A rejoint notre région en 2003.
Sculpteur-artiste peintre association "Fée de l'Art".

Dès son enfance, Pierre-Yves aime dessiner, peindre, créer. Autodidacte, il s'y consacre pendant ses temps de loisir, peinture à l'huile pour débuter, puis acrylique.

Plus tard, et pour élargir sa gamme de créations, il se met à la sculpture. Une sculpture bien particulière.

Pierre-Yves, comment créez-vous vos sculptures ?

Je prends du carton et des rouleaux de papier, que je fais tremper dans l'eau. Cela demande du temps pour bien ramollir cette matière première.

Le Papou

Puis, je la mixte très longtemps pour en faire une pâte.

J'ajoute ensuite à cette pâte de la colle à papier peint. Et je mélange jusqu'à obtenir une espèce de glaise, un peu comme de l'argile ou une pâte à modeler, du papier mâché.

Vous avez là votre "matériau" pour débuter vos sculptures. Et ensuite ?

Il faut attendre que cette pâte sèche un peu. Ce n'est qu'après cette phase que je peux la modeler selon mes envies. Je sculpte avec mes mains, je pétris, je donne les formes. J'emploie souvent des matériaux de récupération pour débuter et enrichir une sculpture. Par exemple, pour celle du Papou (voir photo), j'ai utilisé la résistance d'un cumulus, que j'ai "habillée". Je peux rajouter d'autres matériaux comme le polystyrène pour un détail. Lorsque la sculpture est terminée, après séchage complet, je la peins à la peinture acrylique, sur laquelle j'ajoute une couche de résine.

Justement, en matière de couleurs, vos choix sont très chamarrés.

Oui, j'aime des sculpteurs comme Botero, réputé pour ses personnages aux formes rondes et voluptueuses inspirés de l'art précolombien, ou Niki de Saint Phalle dont les sculptures des "Nanas" se veulent les libératrices d'un carcan qui enferme les femmes dans la société des années 60.

Et bien entendu, Picasso aux si multiples talents. Mes objets sont éclatants, brillants, de couleurs vives, pittoresques. J'essaie de les rendre expressifs. Mon "art" est figuratif, loin de l'abstrait.

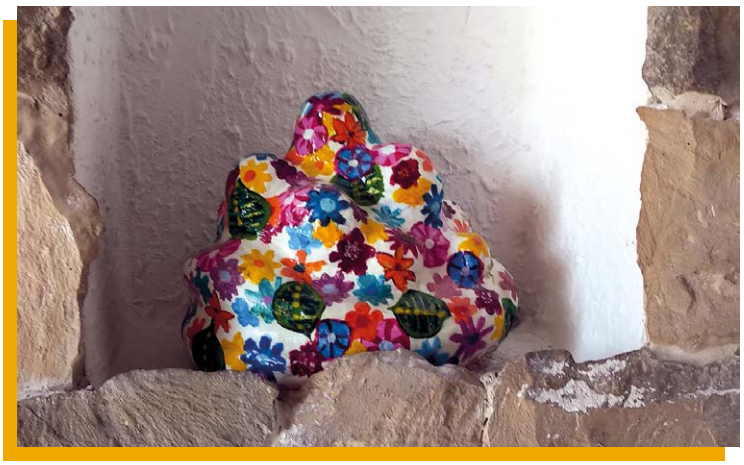

Que vous apportent la peinture, la sculpture ?

De la détente, de l'évasion. Cela me libère la tête et m'apporte une certaine sérénité.

Merci à Pierre-Yves Quéméner de nous avoir confié ses secrets de création pour ces sculptures si attrayantes, qui rejoignent le "psychédélisme" où l'usage des couleurs saturées, contrastées et multiples est de rigueur.

Facebook : quemepyartistepeintre

Art quid : quemepy

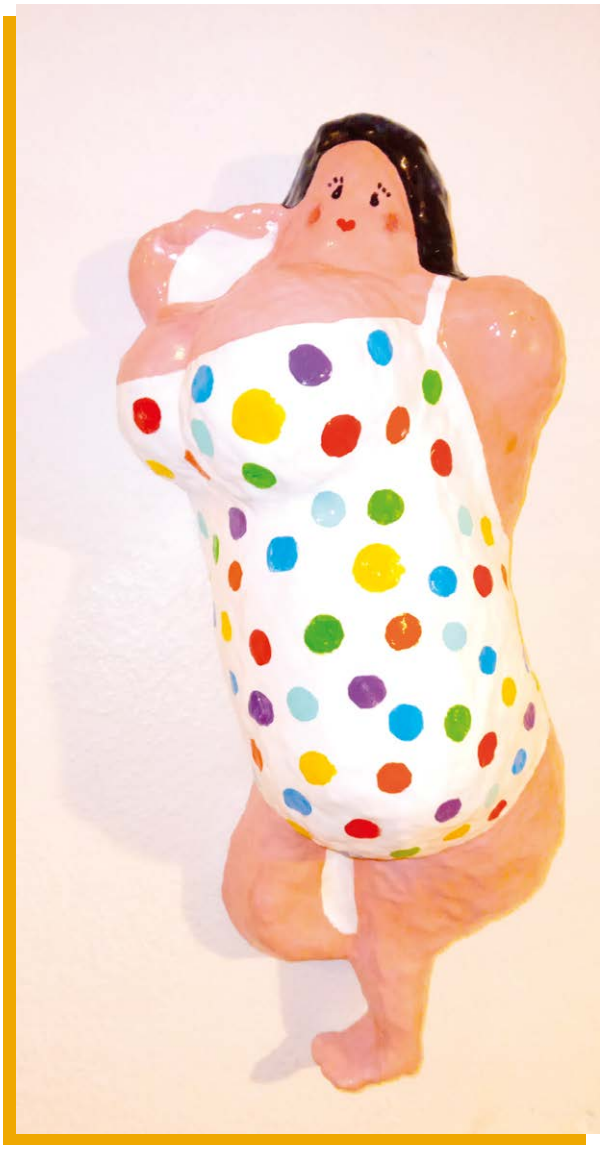

RELAIS PETITE ENFANCE LEÏ BELUGO

EXPLORATIONS GOURMANDES ET LUDIQUES : LES MÉTIERS DE BOUCHE À L'HONNEUR.

En ce début d'année, nous avons poursuivi notre exploration des métiers en compagnie des enfants du relais, en leur offrant des matinées riches en découvertes ludiques. Pour le mois de janvier, notre focus s'est dirigé vers les métiers de bouche, proposant ainsi une variété d'activités captivantes telles que la manipulation et la fabrication de pâte pour la confection de galettes, agrémentées de la traditionnelle fève. Les enfants ont également eu l'opportunité d'apprendre à mettre le couvert, de simuler le lavage de la vaisselle dans une petite cuisine favorisant les jeux d'imitation, d'offrir thé ou café aux adultes présents qui participaient aux jeux avec eux, et de partager des moments de scène quotidienne, tout en stimulant le langage.

Nous avons également exploré une gamme de jeux de société en lien avec cette thématique, enrichissant ainsi leur expérience éducative de manière divertissante. N'oublions pas le temps consacré à la lecture, toujours en lien avec le thème choisi, ajoutant ainsi une dimension supplémentaire à leur exploration des métiers de bouche.

Prochainement, une joyeuse fête foraine animera le relais lors d'une matinée spéciale dédiée à la découverte de délicieuses crêpes sucrées et chocolatées. Cet événement gourmand sera l'occasion parfaite de déguster ces douceurs tout en profitant du manège enchanté et des autres festivités prévues.

En parallèle, le Relais Petite Enfance participera à la célébration du 10ème anniversaire de la Médiathèque de Vinon en organisant des ateliers dédiés à la lecture enfantine.

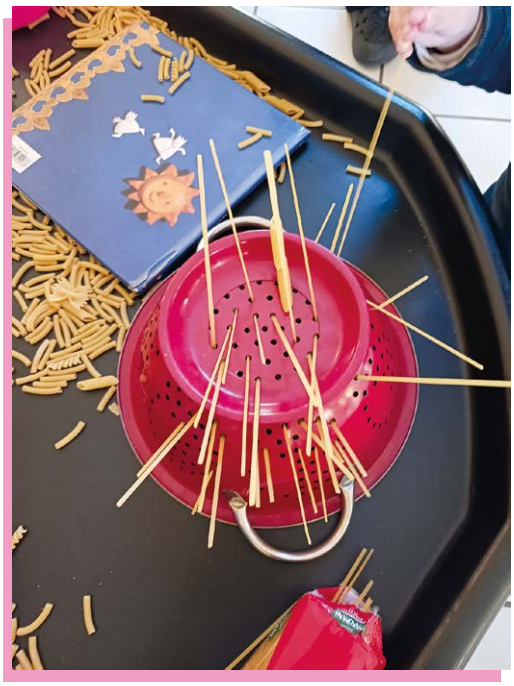

AU COLLÈGE, ON APPREND L'ALLEMAND EN S'AMUSANT !

La langue de Goethe est, aujourd'hui, une langue qui compte dans le monde, avec plus de 100 millions de personnes germanophones. Elle a une place centrale dans l'Union Européenne, en tant que langue la plus parlée en Europe.

Son apprentissage en 1ère langue ou en 2ème langue peut paraître aride aux petits élèves de 6ème, car on a longtemps considéré que c'était une langue synthétique qui nécessite de solides bases grammaticales.

Aujourd'hui, il faut oublier ce préjugé : l'allemand n'est pas difficile à apprendre. Et cet apprentissage peut même être ludique, comme le prouve Nadja Rondel, professeure d'allemand au collège Yves Montand.

Dans ses classes de 6ème, on apprend l'allemand en s'amusant… On chante, on joue, on apprend dans une réjouissance collective. Pour les fêtes, 12 élèves germanistes de 6ème ont confectionné des biscuits de Noël dans la plus pure tradition allemande.

Pour peu que ces élèves se soient remis aux fourneaux, au moment du dessert le 24 décembre au soir, certaines familles de notre territoire auront pu goûter ces douceurs, alliées aux 13 desserts traditionnels provençaux.

REMISE DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) AUX ÉLÈVES DES ANCIENNES CLASSES DE 3ÈME (2023) AU COLLÈGE.

122 collégiens des 6 classes de 3ème (2023) se sont présentés au collège pour la remise de leur diplôme. Accompagnés par leurs familles, ils étaient très heureux de se retrouver, de respirer pour quelques heures l'air du collège qu'ils ont quitté en juillet dernier.

Pour les accueillir, la principale, Murielle Aymard, et son adjoint, Laurent Fernandez, certains de leurs professeurs (avec lesquels ils ont pu échanger sur leur cursus actuel), et les maires des communes où ils résident.

En 2023, 81% de réussite, avec 84 mentions (20 "très bien" - 34 "Bien" - 30 "Assez -bien") soit 69% de mentions.

Chaque élève a reçu son diplôme des mains du maire de sa commune (Claude Cheilan, Vinon - Emmanuel Hugou, St-Julien de Montagnier - Hervé Philibert, Ginasservis - Nicolas Brémond, Rians - Yves Souque, Artigues).

NB. Le DNB atteste l'acquisition de connaissances générales au terme de la scolarité au collège. (4 ans). Les diplômes accessibles peuvent être Baccalauréat - CAP - Brevet Professionnel et Mentions Complémentaires (MC), certains concours de la fonction publique.

Cérémonie des Voeux du Maire, le 5 janvier.

Atterrisage du Père Noël à l'aérodrome organisé par la Municipalité et l'Aéroclub Manosque Vinon.

Chorale de Noël des élèves de l'école élémentaire.

Le marché de Noël organisé par le Comité Cadre de Vie et le Comité des Fêtes.

Programme des animations à la Médiathèque de Vinon-sur-Verdon
mars, avril, mai 2024

Les animations proposées par la médiathèque sont ouvertes à tous et gratuites.

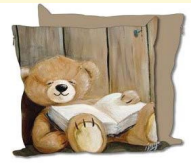

Histoires de...
Histoires drôles ou frissonnantes, contes de fées ou de chevaliers...
Public à partir de 3 ans

6 mars
3 avril
de 15h30 à 16h15

Jeux de plateau
Matinée ludique animée par Nathalie Giammei (Association VBG)
Public : de 4 à 12 ans accompagné d'un parent.

23 mars
13 avril
25 mai
de 9h30 à 11h30

Club de lecture jeunesse
Présentation des nouveautés, partage des coups de cœur, présentation d'un univers...
Public : enfants de 8 à 10 ans.

20 mars
10 avril
15 mai
de 10h à 11h30

Club de lecture ados
Présentation des nouveautés, partage des coups de cœur, présentation d'un univers...
Public : collégiens

Au Collège Yves Montand

25 mars
de 12h30 à 13h15
(dates suivantes à définir)

Club des lecteurs
Échanges entre lecteurs et bibliothécaires sur leurs lectures.
Public : adultes

30 mars
27 avril
25 mai
de 10h à 11h30

Jeux littéraires
Séance ludique. Écrire sous contrainte en jouant avec lettres et mots
Public : adultes – sur inscription

1 séance par trimestre
20 mars
de 14h à 16h30

Atelier d'écriture
Animé par Patricia Bouchet
Sur la thématique de la conversation
Public : adultes – sur inscription

3 séances annuelles
6 avril
de 14h à 16h30

Et, pour fêter les 10 ans de la médiathèque, du 13 au 16 mars, un programme riche et festif.

A partir du 13 mars, exposition « Juste Avant », photos de N. Polli

• **le 13**, lancement d'un atelier Fablab d'écriture numérique et d'un atelier de recyclage de livres (pliages et origami) et lecture de contes animés.

• **le 15**, rencontre avec les collégiens qui auront travaillé sur les photos de Natacha Polli puis inauguration de l'enseigne de la médiathèque et vernissage de l'exposition des photos de N. Polli et des collégiens. Tout ceci sera suivi d'une veillée « soupe aux livres » animée par R. Frégni et les bibliothécaires.

• **le 16**, présence et animation par la Rural'Mobile de la Maison du Partage. et un atelier parents/enfants autour des albums d'Hervé Tullet, suivi d'un atelier d'écriture animé par René Frégni, atelier jeux de plateau et enfin projection du film Le petit Nicolas (2022) Cinéma Moulin de Saint-André.

THÉÂTRE « LE MEILLEUR RESTE À VENIR »
À 19 H AU MOULIN ST-ANDRÉ
PREMIÈRE : LE JEUDI 18 AVRIL 2024

« C'est la fête de la musique dans un quartier branché de Paris. Trois amis trentenaires, inséparables depuis l'enfance, Émilie avocate, Frédéric, pédiatre et Gabriel, professeur d'EPS, partagent une colocation débordante de fêtes et d'amitiés. L'annonce inattendue d'Émilie, devenue "maman" après son voyage de neuf mois, bouleverse l'équilibre du groupe et transforme la coloc d'amis en scène de révélations, de fous rires, de nostalgie et de chaos faisant émerger une question cruciale : si la vie vous offrait une seconde chance, la saisiriez-vous ?

Entre actes manqués, quiproquos et révélations inattendues, la pièce explore la vérité que le poète Louis Aragon rappelle : « le temps d'apprendre à vivre, il est déjà trop tard ».

La pièce oscille entre rires, émotions profondes et nous plonge dans cette quête captivante d'une opportunité, qui pourrait tout changer. »

INFORMATIONS COMPÉMENTAIRES :

Pièce en rodage.

Sélection Festival OFF d'Avignon 2024

Mise en scène : Lilas Derradji

Comédiens : Mélanie Jourdan, Florian Bourin et Sabri Derradji

Durée : 1 h 30

Plus d'infos :

Facebook : Théâtre Le Lilas

Instagram : Le meilleur reste à venir

Téléphone : 06 77 84 96 49

Mail :

sflashproduction@gmail.com

LES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

L'Assemblée Générale de " l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles" de Vinon - en présence de Françoise JEANNE-QUERE, présidente de l'Union Départementale du Var, et du maire, Claude CHEILAN, nous a permis de faire le bilan de l'année 2023.

Après avoir rendu hommage à notre bénévole, déléguée aux affiches, Ghyslaine Magnin, par une minute de silence, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir de nouveaux membres, et reconstitué notre bureau pour cette année (*). Depuis 1984, la commune a son association "Don du Sang", dont j'ai pris la présidence en 2007. Comme d'habitude, en 2023, tous les membres de l'équipe ont accompli un travail remarquable, que ce soit pour l'organisation des collectes, la chasse à l'œuf pour les enfants, le concours de boules et, bien sûr, le grand loto nocturne avec un énorme succès.

Marie-Rose Pontier, Claude Cheilan, Lydia Bœuf et Françoise Jeanne-Quéré.

À l'occasion de cette AG, Françoise JEANNE-QUERE a décerné à notre trésorière, Lydia BOEUF, la "Croix d'Officier du Mérite du Sang", décernée par le président fédéral. Récompense largement méritée pour son travail parfaitement accompli depuis de nombreuses années.

Notre mission principale consiste à sensibiliser et promouvoir le don du sang, petit acte de quelques minutes dans l'emploi du temps de chacun. Vous pouvez ainsi sauver ou rendre la vie plus facile à bon nombre de personnes.

Je remercie le personnel communal, les bénévoles, la mairie pour leur aide sans faille. Et Françoise JEANNE-QUERE pour son écoute et son conseil.

La présidente, Rose Pontier.

(*) Bureau : présidente, Marie-Rose Pontier - vice-présidente, Liliane Devaux - secrétaire, René Guichon - trésorière, Lydia Bœuf - trésorière adjointe, Evelyne Bernet.

ASAM PROVENCE

Adhérents, nouveaux adhérents ou futurs adhérents, partenaires, l'association ASAM PROVENCE a le plaisir de vous convier à son Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 15 mars à partir de 17 h à la salle des fêtes.

Venez nombreux, pour ce moment important de la vie de l'association, qui sera suivi d'un buffet partagé.

STAGE D'ANGLAIS PENDANT LES VACANCES DE PÂQUES

L'association Piccadilly organisera pendant les vacances de Pâques des stages d'anglais en immersion totale, usage du français proscrit, composés de quatre séances de deux heures, essentiellement ludiques. Groupes de niveaux, enfants, ados.

- Tarif unique : 90 euros TTC.
- Lieu : gymnase de Vinon.
- Dates : les 22, 23, 25 et 26 avril.

Contactez Olivier pour plus d'informations et pré-inscriptions au 0787384574 ou olivierbrouaux83@gmail.com

PROJET "LUDILIEN" À LA MAISON DU PARTAGE

Un mercredi par mois ! Tout le monde joue !

Tout-petits, enfants, parents, grands-parents, ados, seniors, se retrouvent pour jouer tous ensemble. À l'Oustau, salle dédiée aux seniors, on se réunit pour jouer, découvrir et redécouvrir des jeux. C'est le projet Ludilien !

Carole, ludothécaire passionnée de la Ludo'D'Caro, guide les participants à travers un monde fascinant de jeux, mêlant habilement les classiques et les dernières pépites ludiques. Chaque mois, un thème différent est mis à l'honneur, offrant une expérience ludique toujours renouvelée.

Lorsqu'il fait beau, la Rural'mobile sort ses grands jeux au bord du Verdon, pour proposer un espace de jeux supplémentaire !

Alors, en extérieur (à la Rural'mobile) ou en intérieur (à l'Oustau), on se donne rendez-vous un mercredi par mois au Ludilien. On s'affronte, on se lance des défis, on fait des équipes, on s'appuie sur les connaissances des uns et les performances des autres pour apprendre en jouant et surtout s'amuser.

Ces après-midi sont une occasion de partager des moments conviviaux et joyeux, créant ainsi une expérience enrichissante pour toutes les générations réunies. N'hésitez pas à vous rapprocher de la Maison du Partage pour connaître la date de la prochaine journée.

LA MAISON DU PARTAGE
Centre social et culturel

04.92.79.34.62
csc.maisondupartage@orange.fr
162 Avenue de la Libération
83560 Vinon Sur Verdon
Csc MdPartage
lamaisondupartage_vinon

ZOOM SUR TITOUAN LAMURE

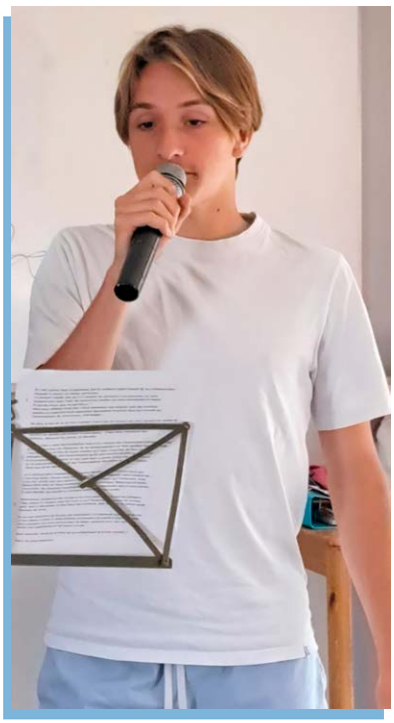

Titouan a fait ses premiers pas au sein du Centre Social et Culturel il y a plusieurs années en tant que bénéficiaire d'activités. Au fil du temps, son enthousiasme, son dévouement et son désir de contribuer à la vie de l'association lui ont fait franchir une étape importante en intégrant en juin 2022 le Conseil d'Administration de l'association.

Son parcours au sein du centre ne s'est pas arrêté là. Titouan a récemment obtenu son Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) en effectuant son stage pratique avec les animateurs du pôle jeunesse de la Maison Du Partage.

Le parcours de Titouan incarne la mission du Centre Social et Culturel qui vise à inspirer et à accompagner la jeunesse du territoire par ses différentes actions. Son histoire est un exemple de la manière dont les initiatives peuvent façonner positivement le destin des jeunes, les encourageant à devenir des citoyens responsables et actifs.

En soutenant des jeunes comme Titouan, nous démontrons la valeur inestimable de l'investissement dans la jeunesse. Son parcours nous rappelle que derrière chaque jeune se trouve un potentiel immense, qui, avec le bon accompagnement, peut faire éclore et enrichir la communauté dans son ensemble.

COUNTRY DANCE PASSION – DANSE COUNTRY

Le club est situé sur la commune de Vinon-sur-Verdon – Les cours se font à la salle des fêtes du village.

Le jeudi, Colette, dite « Coco », nous apprend des danses country, dans la joie et la bonne humeur !!!

Il y a 4 niveaux : « initiation depuis cette année », débutants, novices et intermédiaires.

Les participants ont plaisir à se retrouver chaque jeudi, leur motivation est grandissante et communicative, il en résulte une bonne humeur permanente et des moments de franche camaraderie, de partage.

Notre objectif est de nous réunir autour d'une même passion, la danse et la musique country, comme une « thérapie » de la bonne humeur.

Des soirées ou des après-midi, pour mettre à profit les danses apprises, sont organisées périodiquement dans la salle des fêtes.

*Site en construction

CountryDancePassion_Vinon (google.com)

LES TRANS-PIADES

Cette année, les Trans-Piades se tiendront les 8 et 9 juin sur les communes de Ginasservis (village hôte, avec départ/arrivée des parcours sur le Boulodrome), Vinon-sur-Verdon et Saint-Julien le Montagnier.

Ce week-end sportif et convivial est destiné à tous les amateurs de nature, de VTT et de randonnée.

Trans-Piades c'est un weekend de plaisir qui débute le samedi soir, avec une randonnée VTT suivie d'un repas et d'un concert. Le dimanche, plusieurs parcours VTT sont proposés ainsi qu'une Randonnée Pédestre.

Nouveauté 2024 : Parcours Gravel

- ***Samedi 8 juin***

Nous donnons rendez-vous aux inscrits pour un départ groupé à 17 h 30 pour environ 15 km de VTT sur un parcours familial.

De retour, nous vous proposons de vous restaurer et de passer un bon moment lors d'un concert.

- ***Dimanche 9 juin***

VTT : parcours familial, ludique ou sportif ? À vous de choisir !

Tans-Piades vous propose 6 parcours, de 10 à 70 km.

Depuis 2003, Trans-Piades dispose du label « Randos d'Or » décerné par la Fédération Française de Cyclisme. Ce label atteste d'une organisation de qualité où la convivialité est au rendez-vous. Il récompense les plus belles randonnées VTT de France.

Randonnée pédestre : Venez profiter à pied des jolis paysages de Ginasservis.

La randonnée pédestre est une boucle tracée et balisée qui parcourt les sentiers de la commune de Ginasservis.

La randonnée est ouverte à tous, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Gravel : Découvrez notre parcours sur des revêtements variés sur route ou en pleine nature.

Cette année, et pour la 1ère fois, nous vous proposons un parcours de Gravel d'environ 70 kilomètres.

Amoureux des beaux paysages de Provence et de nature, n'hésitez pas à participer à cette 25ème édition et à suivre toute notre actualité sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram : Trans-Piades).

Retrouvez-nous également sur notre site internet : https://transpiades.com/tp/.

Ouverture des pré-inscriptions le 1er mai.

LE COMITÉ DES FÊTES OEUVRE POUR ANIMER LE VILLAGE

Le comité des Fêtes a organisé, en fin d'année, une soirée Cabaret, animée par la compagnie SHOW DEVANT, autour d'une choucroute généreuse. Une première pour l'équipe, qui a été un franc succès.

Les bénévoles du comité planchent sur une soirée similaire le samedi 9 novembre 2024.

Lors du marché de Noël, organisé par le comité Animation et Cadre de Vie, nous avons offert aux participants l'atelier PHOTOBOOTH (photo gratuite avec le Père Noël) et l'atelier maquillage.

Le programme des fêtes de l'été est en cours d'élaboration et sera publié dans le prochain Écho.

Vous pouvez déjà noter dans vos agendas qu'il y aura un repas animé - sur réservation - le dimanche 14 juillet à midi et le traditionnel aïoli du 15 août.

Nous organiserons en collaboration avec le comité Animation et Cadre de Vie un loto en plein air le samedi 3 août 2024.

L'équipe du Comité des Fêtes reste ouverte à toutes vos suggestions d'animation pour notre charmant village.

UNE SAISON 2023/2024 RICHE EN ÉVÉNEMENTS POUR HPB !

Avec le regroupement des 3 clubs (Vinon, Manosque et Volx), HPB (Haute Provence Basket) continue sa croissance avec 368 adhérents. Depuis la fusion en 2018 des 3 sites, le club n'a cessé de progresser cette saison, et a ainsi obtenu pour la première fois le label « École Française de Mini basket 3 étoiles ». Ce label, valable 3 saisons, récompense la qualité du travail des encadrants de l'école de Mini basket. Il valide le respect des règles définies par la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB). Ce projet, porté par Émeline BLANDIN, permet à des enfants à partir de 5 ans de s'initier par le jeu et la pédagogie à la pratique du basket.

Depuis le début de saison, le gymnase "Les Galets du Verdon" a accueilli de nombreuses manifestations (Plateau U9, Plateau U11, Matchs U13, Matchs U15), le tout dans un environnement convivial.

Le 16 décembre, les petits bouts du club (U5 à U9) se sont retrouvés pour un plateau sur le thème de Noël, où petits et grands ont partagé une journée clôturée par la visite du Père Noël et de la mascotte Alpha déguisée pour l'occasion !

2 événements d'envergure pour Vinon : la finale départementale du panier d'or qui s'est déroulée le 10 février dernier : 37 joueurs du 04-05 sélectionnés ont été évalués sur 4 épreuves techniques et individuelles. Le 24 mars, ce sera au tour des U13 d'être évalués sur 4 épreuves individuelles pour la finale régionale du challenge U13.

Toutes ces manifestations ne pourraient pas exister sans l'engagement des dirigeants et bénévoles, le club HPB les remercie pour leur investissement.

LE SPORTING CLUB VINONNAIS TRÈS ACTIF

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier dernier, un nouveau président a été élu. Daniel Chastel vient donc compléter notre équipe du SC Vinonnais, auprès de la vice-présidente Virginie Couteret, des trésorières Charline Chastel et Caroline Potier, et des secrétaires Stéphanie Anglade et Julie Duval.

Faisons un petit retour sur notre stage de foot des vacances de la Toussaint, organisé par notre manager sportif Momo. C'était un beau démarrage avec 26 participants ! Le stage a donc été reconduit pour les vacances de février. Les enfants se sont retrouvés à nouveau sur le terrain dans la joie et la bonne humeur. Nous remercions les éducateurs pour leur aide.

Notre premier loto de l'année, organisé le 28 janvier, a remporté un franc succès. Nous remercions chaleureusement les nombreux bénévoles qui ont aidé à la préparation de cette journée et nous remercions particulièrement tous les donateurs qui ont permis la réalisation de ce très joli loto.

Pour les événements à venir, nous aurons notre fidèle tournoi du 1er mai, qui se fera sur la journée. Nous vous attendons nombreux pour venir soutenir nos petits joueurs sur la pelouse de Vinon ! Une buvette sera présente sur place (sandwichs, frites, boissons chaudes et fraiches, et plein d'autres gourmandises).

Le bureau du S.C Vinonnais

LE BILLARD CLUB SE PORTE BIEN.

Les membres du BVC, Billard Club de Vinon, se sont réunis le 19 janvier, à l'occasion d'un tournoi interne, autour de la traditionnelle galette des rois.

Toutefois, les membres du club ont fortement regretté l'absence de 2 de leurs champions, qui disputaient le même week-end, à Ronchin dans les Hauts-de-France, les championnats de France catégorie cadre 47/2.

Forts de la dynamique sportive et de la convivialité du BVC, les dirigeants saluent l'arrivée de nouveaux adhérents, dont des membres féminins, débutants mais… prometteurs !

Le club, doté de formateurs dont les compétences ne sont plus à prouver, accompagne ses joueurs aux niveaux départemental, régional, et national.

Il accueille débutants et initiés dans ses locaux situés zone du pas de Menc, 480 avenue des entrepreneurs.

Le président : Manu Penedo
Contact : 04 92 75 13 67

MAKTOUBA 10 ANS DÉJÀ !

Cette année, l'association MAKTOUBA … Une Passion Destinée, fête ses 10 ans d'existence !

Un vif succès que l'on se doit de fêter avec tous les Vinonnais et celles et ceux des villages alentour qui ont contribué de près ou de loin à cette belle aventure.

Un début plutôt timide qui a fait son chemin lentement, mais sûrement. Une belle découverte de la danse orientale qui, petit à petit, grâce à son succès inattendu, a ouvert le chemin à d'autres danses (bollywood, ragga dancehall, cheerleading, lap dance, cabaret, kobo, danses latines, danses africaines, contemporain, modern jazz, hip hop chorégraphié, etc.) ainsi qu'à d'autres disciplines, telles que le circuit training, la gymnastique artistique, le tout sous l'égide d'un professeur diplômé, mais avant tout passionné, Naama ZRIBI !

Ce succès perdure aussi avec le soutien de la commune, du collège et des associations telles que La Voie de l'Équilibre, Les Vinestivales, Haute-Provence Basket, qui nous permettent de promouvoir notre passion via des stages, des démonstrations sur divers évènements sportifs. Une superbe collaboration forte d'esprit, de convivialité et de partage.

MAKTOUBA, c'est avant tout l'accès au sport et à la culture pour tous de « je sais marcher » à 77 ans et plus ! C'est la pratique pour tous et par tous, quel que soit le niveau initial. C'est la transmission d'un savoir, d'une passion…

Venez retrouver toutes nos danseuses et nos gymnastes sur scène :

- Mardi 18 juin : Jean Le Bleu Manosque
- Vendredi 21 juin :
Gymnase Les Galets du Verdon Vinon/Verdon
- Vendredi 28 juin : Vinestivales
- Mais aussi sur d'autres évènements sportifs.

(dates et lieux communiqués sur notre page Facebook Centre Chorégraphique Maktouba).

Mail : centre.choregraphiquemaktouba83@yahoo.com

Tél : 06 88 35 07 04

COMPÉTITION DE JUDO AU GYMNASE "LES GALETS DU VERDON".

Le samedi 20 janvier a eu lieu à Vinon le rassemblement des poussins et mini-poussins du département 04, auquel le club de Vinon est rattaché. Dans le début de la matinée, un stage d'arbitrage et de commissaires sportifs était prévu. Beaucoup de jeunes (et de moins jeunes) sont venus se former à gérer ces compétitions, rôles pas toujours faciles, mais indispensables au bon déroulement des épreuves. Ils ont été sollicités l'après-midi pour arbitrer et superviser les combats de nos très jeunes compétiteurs. Plus de 120 enfants étaient présents, tous ont été récompensés.

Le dimanche a eu lieu la phase bi-départementale 04-05 du championnat de France cadets, minimes et benjamins. Les enfants de Vinon ont très bien combattu et ont gagné ou accroché de nombreux podiums.

La journée s'est terminée par une compétition toutes catégories adultes (challenge Villanova) en présence du maire, Claude Cheilan.

Un moment d'émotion en milieu de journée sous la forme d'un combat symbolique entre deux hauts gradés, Marc Vachier et Alain Dominici, pour saluer la mémoire de Jean-Pierre Laumain, professeur fondateur du club de Vinon qui nous a quittés l'été dernier.

Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidés pendant ces 2 journées et qui étaient encore présents pour ranger les tatamis, sans oublier Didier Saye, le responsable du gymnase toujours aussi serviable et efficace.

Un weekend intense et satisfaisant. Prochain rendez-vous les 15 et 16 juin pour un passage de grades pour toute la PACA.

POUR LA 3ÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LA COUR DES GRANDS ORGANISE :

La fête des enfants, le samedi 1er juin 2024 à partir de 14 h

Elle aura lieu dans la cour de l'école élémentaire « l'Eau vive », ou dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

Comme les années précédentes, il y aura des jeux en bois prêtés en partie par la Ludothèque de Manosque et nous prévoyons aussi quelques nouveautés.

Les gymnastes « les Étoiles du Verdon », seront nos invitées . Elles nous présenteront leurs chorégraphies. La «rural'mobile» sera également des nôtres.

Comme l'année dernière, nous comptons sur l'aide des enseignant(e)s pour nous aider le jour J.

Lors de cette journée, ce sera l'occasion de faire le tirage de notre tombola, qui réjouit un maximum de personnes avec de superbes lots à gagner, comme une console switch, un robot cuiseur, une trottinette, une télévision…

Les tickets seront en vente avant les vacances de Pâques, auprès des enfants de Vinon. Vous pourrez également vous en procurer en nous contactant par mail

Lacourdesgrandsvinon@gmail.com

Nous avons été très présents pour divertir les enfants l'an dernier :

- Fête d'Halloween avec projection d'un film, puis défilé dans le village, à la recherche des bonbons chez nos commerçants participants (goûters et bonbons offerts).

– Activités et animations au marché de Noël.

- Fête de Noël, accompagnée d'un spectacle musical et dansant, qui a attiré énormément de monde, suivie de la boum (avec la distribution de brioches, papillotes et chocolats chauds).

La Cour des Grands c'est aussi :

- la réalisation et la vente d'un calendrier sur les deux écoles.

- la vente d'agrumes bio.

- la vente de gâteaux et biscuits au marché de Noël.

Et nous sommes toujours présents pour vous représenter lors des conseils d'école, conseils de classe, et des différentes commissions du Collège.

Suivez nos actualités sur notre facebook La Cour des Grands

2024 signera la troisième année d'existence de l'association, et nos objectifs sont inchangés. Nous prenons en charge les chats errants pour les faire identifier, stériliser et soigner, et faisons adopter les chatons et chats adultes sociables.

Pour la 2e année, la mairie de Vinon-sur-Verdon nous renouvelle son soutien pour la stérilisation et les soins des chats de la commune. Nous l' en remercions, ainsi que les cliniques vétérinaires de Vinon et Gréoux pour leur accueil infaillible !

Nous vous rappelons l'**obligation légale d'identifier votre chat** (Article L-212-10 du Code Rural). Si un chat est trouvé non identifié il sera rendu au propriétaire en règle contre remboursement des frais engagés. C'est un acte rapide et indispensable, alors faites-le !

D'autre part, bien que la stérilisation ne soit pas obligatoire, nous ne pouvons que vivement vous conseiller de la faire, afin de limiter les risques de maladies, fugues, chatons malheureux et surpopulation de chats indésirables dans les villes !

Merci de nous signaler tout chat errant, pour que nous puissions les prendre en charge le plus rapidement et efficacement possible, afin de limiter les naissances et permettre l'adoption des plus jeunes !

Afin de poursuivre et développer nos actions, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés et à votre soutien. A l'occasion de cette nouvelle année, **vous pouvez adhérer ou faire un don à l'association** (sur notre site : www.leschatsdevinon.com ou en nous contactant au 06.69.15.23.81 ou leschatsdevinon@gmail.com)

Nous sommes en recherche permanente de familles d'accueil disponibles pour s'occuper des chats en attente d'adoption. Nous prenons en charge la totalité des frais liés à cet accueil.

De plus, nous avons besoin de bénévoles pour nos actions sur le terrain, telles que trapper les chats, aller chez le vétérinaire, etc.

Encore merci à toutes les personnes soutenant nos actions !

La lettre de Charlotte

Bonjour, abordons le printemps avec l'histoire plaisante de la Tour de l'Horloge et de son campanile.

Un peu d'histoire.

En 1779, le village décide de se doter d'une horloge publique. Les travaux débutent, mais le projet est modifié en 1781, car il est décidé que la tour de l'horloge servira de clocher pour les usages journaliers. De plus, sa construction est jugée trop précaire, on envisage une tour avec des pierres de meilleure qualité. Le plan de la construction est une réalisation de maître Pumasson, géomètre à Manosque. Selon la coutume, les travaux sont mis aux enchères.

Le dénommé Philibert promet de construire cette tour en deux ans, moyennant la somme de 1975 livres (payable en 3 fois !!). Les pierres nécessaires à son édification proviennent de l'ensemble de la commune. Et Philibert requiert l'aide du maréchal de forge de Vinon, Etienne Gonnard, et celle du maçon de Ginasservis, Antoine Gazagne.

En 1784, la construction n'est pas terminée, en dépit du contrat. Le Conseil (intermédiaire entre la communauté et les seigneurs) se retourne alors vers les entrepreneurs et fait appel à deux manœuvres pour achever et plâtrer l'intérieur du clocher. Pour l'horloge, le Conseil décide de s'adresser au meilleur horloger d'Aix, maître Perard, et s'inquiète des cloches pour lesquelles ont été ouvertes quatre fenêtres : les campanières.

Les difficultés financières obligent alors la communauté à trouver des solutions pour poursuivre les travaux…

Le placement d'une cloche est autorisé par l'intendant, à condition qu'elle ne dépasse pas 3 quintaux (300 kg NDLR) (car, au-delà, elle symboliserait une trop grande puissance pour le village !). Le Conseil propose alors de poser dans le clocher les cloches de l'église, et d'attribuer à cette dernière celle de 3 quintaux. Mais placer ou déplacer une cloche apparaît comme une affaire d'État ! Il est alors décidé que la cloche sera placée dans une cage de fer (*), au-dessus de la tour, et on envisage à nouveau de placer la cloche de la paroisse dans la tour, puis la cloche de la Chapelle du St-Nom de Jésus dans l'église !!!

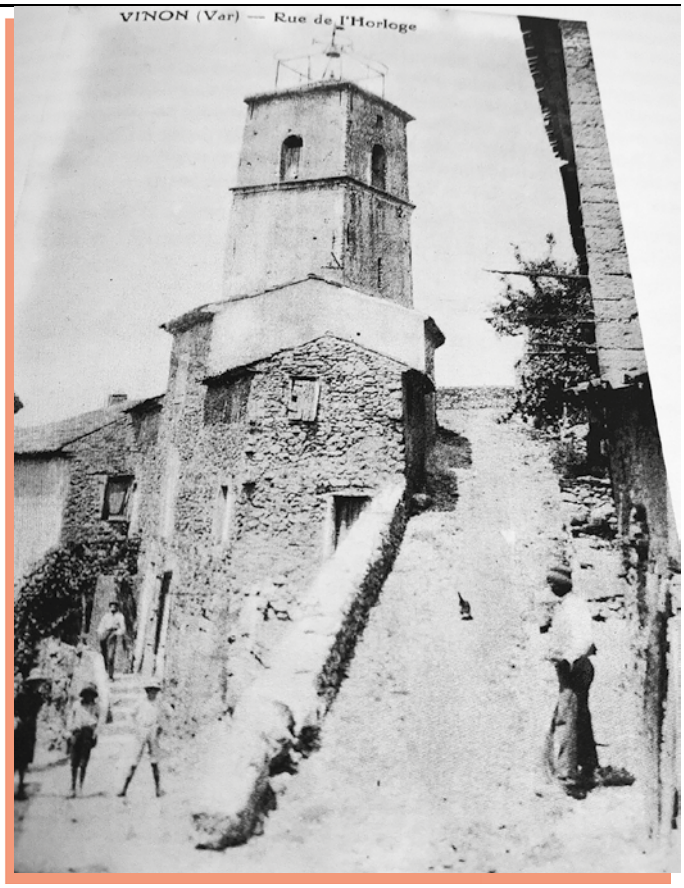

Photo collection Allain Delorme

Opération simple, en apparence, mais c'est sans compter sur les autorisations nécessaires de l'intendant.

Revenu sur sa décision, le Conseil supplie l'intendant de lui permettre d'acheter pour l'horloge une cloche de 7 à 8 quintaux (700 à 800 kg). Le 10 mai 1785 *(on est quand même déjà en travaux depuis 6 ans NDLR),* **l'intendant autorise par ordonnance l'achat d'une cloche pour la sonnerie de l'horloge, de 8 quintaux. Toutes les autorisations reçues, Vinon n'a plus de ressource budgétaire. En attendant, le Conseil établit un bail à Jacques Fossé, maître serrurier à la Verdière, le 14 août 1785, pour construire la cage de l'horloge en fer, le marteau et les pièces nécessaires.**

Enfin, en octobre, l'affaire est close : la cloche d'occasion posée dans le clocher sera celle de l'église Saint-Zacharie de Marseille, fondue en 1696, qui pèse 10 quintaux (1 tonne). (d'où une

La cloche de Saint Zacharie

Cloche du Campanile installée en 1933

nouvelle demande d'accord auprès de l'intendant !...). Le sieur Franc, "oncle et neveu de Marseille", cède la cloche pour 22 sols/par livre.

Maître Pérard - meilleur horloger d'Aix - construit la machine de l'horloge pour 900 livres, " plus sa nourriture et celle de ses garçons lorsqu'ils viendront placer la machine". Le contrat stipule qu'il garantit le mécanisme pour 10 ans, et fera les éventuelles réparations.

En définitive, les cloches sont placées par le dénommé Boisson : celle de Saint-Zacharie, dans le clocher, celle de la paroisse (qui a un son clair et servira à la sonnerie de l'horloge) dans le campanile. L'église paroissiale (qui en est maintenant démunie) est pourvue de la cloche de la chapelle et celle-ci reçoit la cloche d'une église nommée Saint-Claude.

Sept années de tergiversations, de louvoiement du Conseil pour obtenir gain de cause. À cette époque, consuls et Conseils sont les intermédiaires obligés entre la Communauté et les "seigneurs". L'autonomie de la vie économique et sociale est restreinte, celle des habitants l'est plus encore.

Mais enfin, pour tous les habitants, les heures sont scandées par la cloche du campanile : pour le début et la fin des travaux agricoles, la répartition des tâches et de l'eau, les assemblées, prévenir d'un feu ou de l'orage... La grosse cloche de la tour étant réservée à sonner le glas ou le tocsin (différents, l'un de l'autre, le glas a un tintement plus lent NDLR).

Plus de deux siècles plus tard.

Le campanile est rouillé, l'installation est en très mauvais état, et menace ruine. "Il y avait urgence, campanile et cloche auraient pu tomber sur les maisons voisines" déclare le maire d'alors, Yves Guis ce 6 juillet 1993, jour où un hélicoptère traverse le ciel vinonnais pour apporter la nouvelle cloche acquise par la municipalité. Coulée par la fonderie Paccard à Annecy. Elle pèse 190 kg, pour un diamètre de 67,5 cm. Son alliage est composé de 78 % de cuivre, et 22% d'étain, fondus à 1100 degrés et est accordée pour produire un "ré". Elle n'est pas baptisée - puisque son usage n'est pas religieux - mais sa devise est **"Dans la joie et dans la peine, ma voix sera toujours messagère de l'espérance"**. Son prix de revient est de 37 395 f.

4 rotations de l'hélicoptère suffisent à emporter les anciens éléments, et placer la nouvelle cloche. Opération - pour le moins acrobatique - minutieusement préparée dans les moindres détails : repérages, accès, parcours de l'hélicoptère, rien n'est laissé au hasard (**). Le moment le plus dangereux est pour les techniciens posés sur le toit en tuiles du clocher, car il leur faut attendre le nouveau campanile - l'ancien étant déjà parti - et ils n'ont rien pour s'accrocher ! Heureusement, il n'est que 9 h. et le léger mistral du matin n'est menaçant ni pour l'hélicoptère ni pour eux. (voir photo)

"Beau boulot" déclare Yves Guis. Depuis seize ans, c'est la grosse cloche du clocher - celle de l'église Saint-Zacharie, dite "cloche du glas" - qui sonne les heures. Ce qui fait dire aux vieux Vinonnais "à chaque heure, on dirait qu'on sonne les morts" (La petite cloche du campanile avait été fêlée pendant les bombardements).

Le nouveau campanile est réalisé par la société Tuyauterie-plomberie-électricité de Vinon, pèse 600 kg et est la copie conforme de son jeune frère. Jusqu'à la girouette qui reprend la forme d'une tête de dragon (voir photo).

Une légende pittoresque rapporte que cette tête de dragon symboliserait la légende du terrible dragon du Vaucluse "la Coulobre" , empoisonné par Saint-Véran, alors évêque de Cavaillon, au XVème siècle.

Photo presse juillet 1993

Techniciens sur le toit de la tour en 1993.

(On pense que c'était la peste noire qu'il fallait terrasser).

Ce dragon, se serait traîné le long de la Durance, perdant son sang sur son chemin, pour finalement mourir sur la montagne de Beauregard, qui domine le village de Saint-Véran dans le Queyras. Une goutte de sang de la "Coulobre" serait tombée au confluent de la Durance et du Verdon… et donc à Vinon, à cette époque reculée. (***)

Aujourd'hui

On peut voir l'ancien campanile sur le rond-point dit "du collège", entrée du village en provenance d'Aix-en-Provence. Le maire d'alors, Dominique Joubert, l'a fait placer là pour rendre le rond-point attrayant. Toute l'élégance et la magie de la Provence se retrouvent à cet endroit, en toute saison. Les entrées et sorties du village vers le CEA Cadarache et ITER ne sont pas de celles qui sont attirées par les regards des automobilistes pressés, mais les touristes, sensibles à la beauté de notre territoire, ne manquent pas de découvrir sa simplicité dans sa noblesse.

L'ancienne cloche, quant à elle, est toujours entreposée dans l'un des hangars municipaux, attendant de retrouver sa magnificence dans un coin délicat de son village.

Je vous souhaite un printemps magnifique, apte à apporter dans le coeur de chacun sa dose d'optimisme.

Charlotte

(*) cage de fer : à l'époque, les "campaniles" ne sont que de simples "cages de fer". En Provence, ce sont des dentelles de fer forgé couronnant l'horloge du village et supportant la cloche qui sonne les heures et qui avertit du danger. Depuis le Verdon, jusqu'à la Méditerranée, les campaniles protègent les cloches, par leurs cages de métal, dont la structure aérée ne donne pas prise au Mistral Le mot vient de l'italien campanile qui signifie "clocher", lui-même issu de campana qui veut dire "cloche".

(**) les hommes de l'unité Production-transport d'EDF ont travaillé à la bonne marche de l'opération pendant plus d'un mois, pour en régler les moindres détails, avec l'aide de MM Fachinetti et Murillo de la STPE - coût 45.000 f.

(***) Il y a plusieurs versions de cette légende (dont une curieusement identique en Dordogne ?)

Sources : "La mémoire vinonnaise" Yannick Ripa (1987)

Écho de Vinon 1993 et articles de presse.

Claude Cheilan

Machinerie cloche

ADESIAS, DÉDOU...

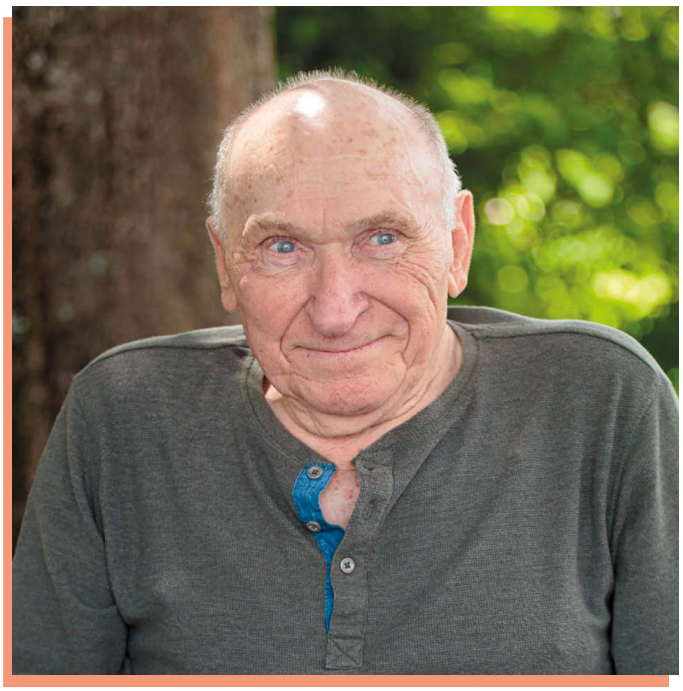

Disparu le 15 novembre dernier, André Gouin - surnommé "Dédou" dès sa plus tendre enfance - était une figure emblématique du village. Boulanger-pâtissier, il a régalé durant de longues années les Vinonnais - et bien d'autres - de son pain doré et craquant, de ses petits gâteaux de soirée, de ses "castel" inégalables, et de ses goûteux desserts qu'il créait à la demande.

Et c'était la mémoire vive du village, dont il avait commencé à stocker les images, les modes de vie et mille anecdotes dans ce "Café du Commerce" tenu alors par ses parents. De ses archives personnelles populaires, nous avions pu réunir ce patrimoine pour créer ce petit livre dont il était si fier "Chroniques du Café du Commerce". Il laisse ainsi son ineffaçable empreinte du Vinon ancien, dans l'avenir du village.

Droit, intègre, simple, convivial, chaleureux, accueillant. Son regard incroyablement bleu, de ce bleu d'azur si pur, ne reflétait que la bonté, la douceur, l'humanité, la tolérance, et dans son "assent" on sentait la chaleur du soleil. Sa discrétion lui dictait de ne pas évoquer ces années d'Algérie, où il a vaillamment combattu, ses médailles de guerre en sont les témoins.

Vinon a perdu sa mémoire vivante.

Un proverbe de l'écrivain malien, Amadou Hampâté Bâ, dit : "En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle". Ce qui nous rappelle l'importance de la tradition orale, celle qu'il sublimait.

Toutes nos pensées vont vers Josette, son épouse, et toute sa famille.

REMERCIEMENT

Mme CLAIR et son compagnon souhaitent remercier chaleureusement chacun des Vinonnais qui ont manifesté leur soutien, suite à l'incendie qui a détruit leur maison le jour de la naissance de leur petit garçon.

La collecte de vêtements et la cagnotte en ligne les ont énormément aidés et les ont beaucoup touchés. Ils remercient particulièrement les amis et les voisins qui les ont entourés, les collègues de l'école, l'association La Cour des grands, la mairie en la personne de Mme Cabrillac, le chef de la police municipale, les pompiers et les agences immobilières, notamment Orpi.

ARRÊTS SUPPLÉMENTAIRES L131 TRANSAGGLO

Suite à la demande d'administrés, Dlvagglo a accepté d'ajouter un arrêt à la Suble dans le sens Manosque -Vinon et des arrêts supplémentaires au Colombier.

Consultez la plaquette modifiée horaires de la ligne 131 sur le site mobilite.dlva.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DIMANCHE 9 JUIN 2024.

4 bureaux de vote :

• Bureaux n° 1 et 2 : restaurant scolaire de l'école élémentaire,

• Bureau n° 3 : bibliothèque de l'école élémentaire,

• Bureau n° 4 : l'Oustau, route de Saint-Julien.

Lors des élections européennes, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent leurs représentants en tant que députés au Parlement européen.

Les membres du Parlement européen représentent les intérêts des citoyens de l'UE au niveau européen.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour ces élections est fixée au vendredi 3 mai 2024.

Pour voter :

Vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune et être âgé(e) d'au moins 18 ans la veille du scrutin.

À noter : la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, la seule présentation d'une pièce d'identité suffit. Vous pourrez voter sur simple présentation d'un justificatif d'identité, parmi la liste des documents énumérés ci-dessous.

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte vitale avec photographie,
- Permis de conduire,
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Contact : Service éléctions - 04.92.78.95.62 - elections@vinon-sur-verdon.fr

MISE À JOUR DU D.I.C.R.I.M.

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Ces risques qui nous concernent peuvent être naturels, technologiques, sanitaires ou liés à la sûreté.

Les inondations, les feux de forêts, les mouvements de terrain, les séismes, les événements climatiques, la neige, le verglas, les accidents nucléaires, les ruptures de barrage, les ruptures de digues, le transport de matières dangereuses, la canicule, l'épizootie, l'épidémie et la pandémie, la pollution de l'eau potable, les disparitions inquiétantes, les attentats, le terrorisme.

Il incombe à la commune de délivrer une information préventive à la population en fonction de l'exposition à chacun de ces risques inhérents à notre territoire et d'organiser les secours proportionnellement à l'étendue et à l'intensité du sinistre.

Ce document est consultable sur le site Internet de la Commune et sur le panneau d'affichage de la mairie. Vous pouvez demander une version papier en écrivant à assistant.prevention@vinon-sur-verdon.fr, en précisant vos nom, prénom et adresse.

PERMANENCE

de l'adjointe déléguée à la sécurité publique communale et à la protection des populations

La délégation à la sécurité a trait à :

- tous les problèmes liés à la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la sûreté publique.

- sécurité routière, contraventions, etc.

- aide aux victimes de harcèlement, afin de les diriger vers les services adaptés.

- plans particuliers de mise en sécurité dans les établissements scolaires (PPMS).

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

- Plan Particulier d'Intervention (PPI) : distribution des comprimés d'iode.

Les prochaines dates sont :

- **Jeudi 28 mars de 14h30 à 17h.**
- **Jeudi 18 avril de 14h30 à 17h.**
- **Jeudi 30 mai de 14h30 à 17h.**

Vous pouvez prendre rendez-vous directement au secrétariat de la police municipale, 53 route de Saint Julien,

- ou Par téléphone au **04.92.78.98.60**
- ou Par mail à : **accueilpolicemunicipale@vinon-sur-verdon.fr**

Maïté Noé,
Adjointe déléguée à la Sécurité

VIGILANCE ET PRÉVENTION SUR LE DÉMARCHAGE À DOMICILE :

Comment distinguer les vrais des faux démarcheurs.

Fort heureusement, la très grande majorité des démarcheurs sont des travailleurs indépendants ou employés par une entreprise.

Ils sont formés et aguerris aux méthodes de vente à domicile et ont un profil de VRP (voyageur, représentant et placier) et sont en capacité de justifier leur identité et leur profession en toutes circonstances.

Les contrats qu'ils proposent respectent de nombreuses conditions (délai de rétractation, devis, conditions générales de vente, etc...).

Mais, il existe aussi de faux démarcheurs, qui, en faisant du porte-à-porte et par ruse, tentent de s'introduire chez vous afin d'effectuer du repérage, du vol d'objets de valeur.

Ces derniers agissent rarement seuls et marchent souvent en binôme.

Il est donc important de faire preuve de vigilance et d'acquérir les bons réflexes dans ces situations pour éviter de se faire arnaquer ou voler.

Voici quelques règles à vérifier avant d'ouvrir votre porte :

Vérifier par un visiophone ou le judas, lorsque cela est possible, le nombre de personnes présentes et éviter de les laisser rentrer lorsqu'ils sont plusieurs, surtout si vous êtes seul (e).

Préférez être accompagné(e) et demandez-leur de repasser aux heures et dates que vous souhaitez. Cela vous laissera le temps de vous organiser.

Les vrais démarcheurs sont des professionnels, ils accepteront toujours !

1. Exigez la présentation d'une carte professionnelle.

2. Sans aucun devis, ne signez aucun document.

3. Ne signez pas de chèque et ne les antidatez pas. Ne versez pas d'argent immédiatement.

Laissez-vous toujours un temps de réflexion (24 à 48 h).

1. Si vous avez toujours un doute après toutes ces vérifications, proposez d'appeler l'organisme auquel est rattaché le démarcheur.

2 .Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, contactez les services de gendarmerie (17) ou la police municipale (06.70.13.47.85).

Pour information complémentaire :

L'abus de faiblesse est le fait de vendre un produit ou de faire signer un devis à une personne en profitant de son ignorance, de sa faiblesse physique ou mentale. Le vendeur a connaissance de la vulnérabilité de la personne et peut aller jusqu'à exercer des pressions répétées pour manipuler la victime de manière à obtenir son consentement.

Le Chef de la Police Municipale,
Olivier Alessandrini

UN NOUVEAU SERVICE POUR VOS CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS DÈS LE 15 MARS

La Commune est ravie de vous annoncer l'installation d'un nouveau dispositif d'accueil pour les demandes de cartes d'identité et passeports. Un service dédié est mis en place pour vous accompagner dans ces démarches essentielles.

**Comment ça marche ?

Pour faciliter le processus et réduire les temps d'attente, nous vous encourageons à faire une pré-demande en ligne sur le site officiel du gouvernement https://ants.gouv.fr/ avant de prendre rendez-vous. Une fois cette pré-demande effectuée, vous pourrez choisir le créneau horaire qui vous convient via la plateforme de rendez-vous en ligne, RDV 360.

**Accès à RDV 360

Vous pourrez accéder à la plateforme RDV 360 en vous rendant sur notre site web www.vinon-sur-verdon.fr. Sur la page d'accueil, vous trouverez un lien direct pour prendre rendez-vous. Cette plateforme vous permettra de choisir le créneau qui vous convient le mieux, en fonction de vos disponibilités.

**Pas de rendez-vous par téléphone

Afin d'optimiser la gestion des demandes et assurer un traitement efficace des dossiers, veuillez noter que les rendez-vous ne sont pas pris par téléphone. Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration pour utiliser les plateformes en ligne mises à votre disposition.

Concours 2024 « maisons et établissements fleuris »

Inscrivez-vous et participez au fleurissement et à l'amélioration du cadre de vie de votre village.
Conditions d'inscription : le fleurissement doit être IMPÉRATIVEMENT visible de la voie publique.
Fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.vinon-sur-verdon.fr ou disponible en mairie

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 31 MAI 2024

Informations au 04.92.78.86.33 – communication@vinon-sur-verdon.fr

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Conseil municipal du 26/10/2023

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2023.
- Rapport de la délégation du maire : décisions de renoncement au droit de préemption urbain.
- Budget général - Décision modificative n°1.
- Corrections d'amortissements sur exercices antérieurs.
- Contrat de mixité sociale 2023-2025.
- Convention de réservation de logements et de gestion en flux avec ERILIA.
- Convention tripartite d'objectifs et de moyens avec l'association Coup de Pouce et le Centre social et culturel.
- Recensement de la population 2024 – Désignation des coordonnateurs et fixation de la rémunération des agents recenseurs.
- Prime de fin d'année 2023.
- Dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le maire pour l'année 2024.
- Dotations sur l'attribution des récompenses aux plus beaux jardins familiaux.
- Acquisition foncière chemin des Mines parcelles C1899 et C1900 – modification des conditions tarifaires.

Conseil municipal du 30/11/2023

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2023.
- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales et décisions de renoncement au droit de préemption urbain.
- Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
- Présentation du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.
- Budget général - Décision modificative n°2.
- Tarifs de produits vendus lors des animations ou évènements organisés par la commune.
- Convention de réservation de logements et de gestion en flux avec Var Habitat.
- Convention de réservation de logements et de gestion en flux avec Unicil.

Conseil municipal du 21/12/2023

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2023.
- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales et décisions de renoncement au droit de préemption urbain.
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif 2024.
- Autorisation de signature des marchés d'assurances de la commune suite à l'appel d'offres.
- Modification des tarifs des caveaux.
- Convention DISIGN 2024-2026 avec le Centre de Gestion du Var : gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
- Commission d'indemnisation amiable : critères d'indemnisation des commerçants du Cours.
- Dispositif d'avance sur indemnisation des commerçants dans le cadre des travaux d'aménagement du Cours.

Conseil municipal du 25/01/2024

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2023.
- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales et décisions de renoncement au droit de préemption urbain.
- Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au maire.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

- Avenant au protocole d'accord Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux (CMR) – tarifs 2024.
- Dénomination médiathèque.
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

TE83 – SYMIELEC : adhésion de compétence et modification des statuts.

- Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var relative aux échanges de données dans le cadre de l'instauration du permis de louer.
- Participation financière des propriétaires demandeurs dans le cadre du permis de louer.
- Convention de mise à disposition du local Relais Petite Enfance au Département du Var dans le cadre de la permanence de la Protection Maternelle Infantile (PMI).
- Convention mise à disposition du local Relais Petite Enfance à l'association Bébés Frimousses 83.

LES DOSSIERS SONT CONSULTABLES AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA MAIRIE.

INFOS MAIRIE

État Civil

NAISSANCES

Celia GRAF
le 24 octobre 2023

Zach MAILLARDET
le 25 octobre 2023

Daphnée LE GALL
le 8 novembre 2023

Kassy LATRECHE POTTIER
le 6 novembre 2023

Joyce ADEOSUN
le 19 décembre 2023

Livio ROUIT
le 2 janvier 2024

ILS SE SONT DIT "OUI"

Adi BERDOUKAEV et Sandy RENÉ
le 25 novembre 2023

Emmanuel RONGIER et Virginie LÉVÊQUE
le 27 novembre 2023

Karim ELKOT et Dina KHAMIS
le 4 décembre 2023

Florent FORCINITI et Joëlle BONNET
le 6 janvier 2024

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Les familles remercient chaleureusement les personnes ayant exprimé leurs témoignages d'amitié et de soutien, lors de la perte d'un proche.

André GOUIN
le 15 novembre 2023

Jean-Louis PAYAN
le 20 novembre 2023

Jan SCHEEPERS
le 27 novembre 2023

Marcelle SAYE née GRADIAN
le 3 décembre 2023

Ghislaine MAGNIN née GORLIER
le 3 janvier 2024

Christian JOVER
le 7 janvier 2024

Antoine CORTES
le 10 janvier 2024

Dominique GOURON
le 23 janvier 2024

Michel RAMU
le 27 janvier 2024

Mars 2024

Jour		Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam	9	Ouverture de la pêche	AAPPMA Pêche	Sur le Verdon - Louane et Malaurie aappmadubasverdon <aappmadubasverdon@hotmail.fr		
Dim	10	Loto de la Maison du Partage - Centre social maison du partage - Salle des Fêtes			csc.maisondupartage@orange.fr	
Lun	11	Collecte de Sang - Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles - Salle des Fêtes - 04 92 78 89 74 - lydia.boeuf@wanadoo.fr				15h-19h30
Ven	15	10ème anniversaire de la médiathèque		DLVA et Municipalité	Sur site - 04 92 70 59 40	15h
Ven	15	Assemblée générale Asam Provence		Asam Provence - Salle des Fêtes - asamprovence@gmail.com - 18h30		
Sam	16	Stage de danse et soirée Maktouba - Maktouba		Salle des Fêtes	centrechoregraphiquemaktouba83@yahoo.com	
Dim	17	Théâtre "Au-delà de là-haut"		Compagnie"les Pas pressés" - Salle des Fêtes - 06 45 16 91 61 - 16h		
Mar	19	Commémoration du 19 mars 1962 - Municipalité - FNACA		Mairie - Salle du Conseil Municipal - 04 92 78 86 33		10h40
Sam	23	Assemblée générale	Nynos	Salle des Fêtes	asso.nynos@laposte.net	
Dim	24	Stage de danse et soirée Country		Salle des Fêtes	lopez.michele0981@orange.fr	
Sam	30	Vide poussette	Crèche les Abeillons	Salle des Fêtes	04 92 78 87 87	Journée
Dim	31	Loto	Crèche les Abeillons	Salle des Fêtes	04 92 78 87 87	
Dim	31	Chasse aux œufs de Pâques - Amicale des donneurs de sang Bénévoles - Au bord du Verdon - 04 92 78 89 74				10h 12h
Dim	31	Changement d'heure	A 2h il sera 3h			

Avril 2024

Jour		Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam	6	Bal/karaoké	SC Vinonnais	Salle des Fêtes	scvinonnais@gmail.com	18h
Sam	13	Journée "nettoyons le sud" - Comité Vinon Ville propre - Salle des Fêtes - vinonvillepropre@gmail.com				
Sam	13	Stage de danse Maktouba - Maktouba - Salle des Fêtes - centrechoregraphiquemaktouba83@yahoo.com				
Sam	13	Concours de boules 16 quadrettes - ABLV Amicale boule lyonnaise - Jeu de boules au stade - patrickgarambois@gmail.com - 9h				
Jeu	18	Théâtre "le meilleur reste à venir"		Théâtre le Lilas - Moulin Saint André - 06 77 84 36 49 - 19h		
Ven	19	Festival du film de pêche "Rise" conférence et débat - AAPPMA Pêche - Cinéma - aappmadubasverdon <aappmadubasverdon@hotmail.fr				
Mer	24	Fishing Tour - Journée découverte de la pêche		AAPPMA Pêche	Gravière notre Dame des Tousques	
Sam	27	Ouverture de la pëch aux carnassiers		AAPPMA Pêche	Grands lacs du Verdon	
Sam	27	Stage et bal country	Country Dance passion	Salle des Fêtes	lopez.michele0981@orange.fr	
Dim	28	Théâtre "Femmes"	Compagnie Cœurs accords	Salle des Fêtes	06 45 16 91 61	16h
Dim	28	Vide grenier brocante	Comité cadre de vie	Au bord du Verdon	06 32 29 48 93	Journée

Mai 2024

Jour		Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Mer	1er	Tournoi de sixte	SC Vinonnais	Au stade A. Combe	scvinonnais@gmail.com	Journée
Sam	4	Bal de printemps Trad et Ridera - Trad et Ridera		Salle des Fêtes - tradetridera@hotmail.fr		15h à 1h
Mar	8	Commémoration de la victoire 1945 - Municipalité et associations d'anciens combattants Dépôt de gerbes au cimetière suivi d'un apéritif en Mairie - Salle des Fêtes				10h45 au cimetière
Jeu	9	Stage pêche à la mouche - AAPPMA Pêche - Niveau débutant ou découverte - infos et réservations 06 14 65 68 55				
11 et	12	Stage le toc à la nymphe - AAPPMA Pêche - billetterie sur billetweb.fr/lolo-bouboule-tour				
Sam	11	Assemblée générale	Centre social Maison du Partage - Salle des Fêtes		csc.maisondupartage@orange.fr	
Dim	12	Théâtre "spectacle Sarah Bernardt" - Cie Les coulisses perchées - Salle des Fêtes - 06 45 16 91 61				16h
18 et	19	Stage de danse Maktouba - Maktouba - Salle des Fêtes - centrechoregraphiquemaktouba83@yahoo.com				
Ven	24	Pot de bienvenue aux nouveaux vinonnais - Municipalité - Mairie - Salle du Conseil Muncipal - 04 92 78 86 33				
Dim	26	Fête des mères	Municipalité	Lieu à définir	04 92 78 80 33	11h
Dim	26	Bal Country	Country Dance passion		06 73 61 88 67 - après-midi et soirée	